

6212-09-066**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MICHEL GERMAIN, président
M. MARC PAQUIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE LIGNE À 735 kV
DE LA CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE,
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN À MONTRÉAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 9 décembre 2014 à 13 h 30
Club de golf de Rawdon
3999, Lakeshore Drive
Rawdon

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2014

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. MARCEL BEAUSÉJOUR 2

M. JACQUES ASSELIN, maire

M. PIERRE-PAUL LALANCETTE, conseiller, municipalité de La Doré 9

M. BRUNO GUILBAULT, maire, municipalité de Rawdon 16

M. PIERRE CYR & Mme CHANTAL LAPOINTE

Citoyens Sous Haute Tension 23

Mme JACQUELIN BREault 31

SUSPENSION

REPRISE

M. RENALD BREault 34

M. ROBERT SAHAROV, Aménagement Lac aux Sources 42

Mme JUDITH GODIN, MRC Matawinie 46

M. GILLES CÔTÉ, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) 51

M. GAÉTAN PRUD'HOMME 53

MOT DE LA FIN 58

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 DÉCEMBRE 2014 À 19 H À TERREBONNE

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Montréal*.

10 Alors, cet après-midi, nous avons 11 présentations de prévues à l'horaire. Je rappelle que le temps alloué pour la présentation est de 15 minutes, suivi d'un court échange avec la commission, alors, je demande votre collaboration. Dans le cas des mémoires qui sont plus substantiels, je rappelle que la commission les a lus. Alors, on demande aux gens de faire à ce moment-là une synthèse de leur mémoire.

15 Je rappelle également que, tout comme hier, il y a possibilité d'un droit de rectification verbale à la fin de la séance. La rectification sert à préciser des faits ou corriger des faits et ne sert pas à exprimer des opinions sur une présentation qui se serait faite cet après-midi.

20 Il y a aussi une possibilité de faire des rectifications par écrit pour les mémoires qui sont présentés cette semaine. Nous accordons une période de 7 jours pour envoyer les rectifications par écrit, soit jusqu'au 16 décembre prochain.

25 En plus de ça, aussi, c'est que l'audience va se poursuivre la semaine prochaine à Terrebonne, donc à compter du 15 décembre en soirée. Donc, encore là, nous avons deux séances de prévues, donc une séance le 15 en soirée et une autre séance le 16 en après-midi.

 Donc, j'invite les gens, bien entendu, à se déplacer à Terrebonne pour suivre cette seconde phase de la deuxième partie de l'audience publique.

30 Ceci fait le tour des représentations d'ouverture. Donc, sans plus tarder, je vais inviter le premier participant qui est inscrit, monsieur Marcel Beauséjour, à s'avancer à la table des intervenants.

35

40

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. MARCEL BEAUSÉJOUR**

LE PRÉSIDENT :

45

Bonjour, Monsieur.

M. MARCEL BEAUSÉJOUR :

50

Bonjour, Monsieur le président! Bonjour, Monsieur le commissaire! Ça me fait plaisir de venir présenter une synthèse du mémoire aujourd'hui. Il ne sera sûrement pas dit mot-à-mot, je vais l'expliquer plus avec ma tête, si vous me le permettez.

55

Ça fait que dans un premier temps, j'aimerais vous présenter mon entreprise. Je demeure avec ma conjointe, Chantal Lapointe, au 3742, chemin Kildare à Rawdon et l'entreprise laitière qui est au 3748, juste la porte à côté. Cette ferme, nous l'avons acquise en 1993 de mon père, et lui l'avait acquise en 1953. C'est une entreprise qui a cheminé au cours des années et en 2010 nous avons dû faire un investissement majeur qui comprenait une étable nouvelle, une fosse de lisier et un silo pour l'alimentation des animaux. Ça fait que toute la construction s'est faite de 2010 à aller au début de 2011. Ça fait que notre rêve continue.

60

Et en 2012 – ça, ça commence l'explication de mon mémoire –, à l'été, j'apprenais par téléphone comme quoi qu'il y avait un tracé possible de ligne qui pouvait passer, mettons, sur tout le secteur de la Matawinie et aller vers des municipalités voisines de Rawdon. Ça fait qu'on a été invités à aller à Joliette, par l'UPA, pour une soirée, mettons, d'information.

65

Ça fait que j'ai assisté à cette soirée d'information et dans la soirée, bien, ils nous ont expliqué qu'est-ce que le trajet, mettons, était pour parcourir et bien sûr qu'il y avait des gens qui avaient été informés au printemps de ce tracé, ça fait qu'ils avaient commencé à se mobiliser.

70

Et dans cette soirée, à un moment donné, les échanges ont commencé à être de plus en plus lourds même entre gens, à un moment donné, ça commençait à être difficile.

75

Ça fait que l'Hydro était présente et eux autres ne parlaient pas. Et je crois qu'ils étaient quand même fiers de voir que les gens commençaient à se chicaner entre eux autres, parce que quand il y a une chicane entre citoyens, des fois ça veut dire qu'Hydro peut peut-être faire un bout de chemin. Ça fait que la soirée se termine. Finalement, pas rien de plus.

80 Par la suite, rendu à l'automne 2012, je reçois un autre téléphone de mon voisin qui me dit :
« Marcel – il dit –, c'est tu quoi? » Il dit : « Il y a un tracé qui pourrait passer chez vous. » Ça fait
que, j'ai dit : « Bon, on va vérifier ce qui va se passer dans le futur. »

85 Ça fait que sans plus tarder, j'ai réussi à obtenir le téléphone de monsieur Pierre Dupuis de
Saint-Jérôme, qui est le chargé en projets, et je l'ai téléphoné. Puis là, il m'a répondu, il dit : « Ce
n'est pas comme ça que ça fonctionne – il dit –, d'habitude on ne m'appelle pas directement, moi.
Il y a des soirées de consultation et on explique les projets. Mais – il dit – je vais t'écouter pareil. »

90 Ça fait que je lui ai mentionné comme quoi que passer un tracé chez nous avec les
investissements qu'on venait de faire puis la prospérité de l'entreprise que ça ne pouvait pas
passer chez nous, parce qu'il y avait les contraintes de notre terre qui est beaucoup, mettons,
avec des dénivellations et une entreprise animalière, les tensions parasites, nous, on est très, très
frileux avec ça.

95 Ça fait que monsieur Dupuis m'a dit : « Inquiétez-vous, Monsieur Beauséjour, on va vous
compenser pour ça, il n'y en aura pas de problème. » Ça fait que j'ai dit : « Monsieur Dupuis, vous
n'avez pas compris. J'ai dit : je ne veux pas l'avoir chez nous, parce que l'entreprise va être en
péril puis – j'ai dit – je ne veux pas vendre mon entreprise, je viens de bâtir pour continuer. » Ça
fait qu'il dit : « On se reverra dans une soirée de consultation. »

100 Ça fait que finalement, ça a fini là. Ah, je lui ai demandé aussi de pouvoir venir me
rencontrer avec l'équipe d'Hydro-Québec chez nous. Il m'a dit : « On y verra. » Ça fait que là, on a
attendu, on n'a pas eu de rencontre avec Hydro-Québec. Ça a été à une soirée d'information qu'il
y a eu au sous-sol de l'église de Rawdon.

105 Ça fait que quand je suis arrivé au sous-sol de l'église de Rawdon, le premier qui m'a
accueilli d'Hydro-Québec m'a dit : « Vous, Monsieur, c'est quoi qui vous inquiète, où vous
restez? » Ça fait que là, je lui ai dit où est-ce que je restais. Moi, j'ai dit : « Ça ne peut pas passer,
parce que – j'ai dit – comme telle, mon entreprise est en péril. – C'est quoi qui vous inquiète? »
Bien – j'ai dit –, les tensions parasites en sont un des premiers problèmes. » Ça fait qu'il dit :
110 « Attendez, je vais vous amener à une autre place. »

115 Il m'a changé de tableau, je suis arrivé au deuxième tableau, et là il me dit : « Qu'est-ce qui
vous inquiète, Monsieur Beauséjour? » « Bien – j'ai dit – les tensions parasites c'est un danger.
On le voit dans des fermes qui sont déjà existantes avec des lignes à côté, c'est tous des
problèmes où elles sont fermées, ces productions-là. » Ça fait qu'il m'a dit : « Il n'y a pas de
problème, de toute façon tu peux faire venir la personne-ressource du MAPAQ, ça coûte 400 \$
puis – il dit – il va te dire qu'est-ce que t'as à faire si jamais ça t'amène des problèmes. » « Mais –
j'ai dit –, Monsieur, je n'ai pas de ligne chez nous, je n'ai pas de problème, puis là vous me dites :

120 on va passer une ligne puis en plus tu vas payer 400 \$ pour te faire vérifier »? Là, il y a quelque chose qui ne marchait plus.

125 Ça fait que suivant ça, il m'a dit que, pour lui, il ne pouvait pas me donner plus de réponses que ça. Ça fait qu'après, on m'a demandé : « Qu'est-ce qui vous inquiète? » Ça fait que j'ai dit : « Qu'est-ce qui arrive si je dis non? Ça fait que là ils m'ont répondu : « On va vous amener à un autre tableau. » Je suis arrivé à l'autre tableau, c'était au niveau des institutions immobilières. Ça fait que là, ils m'ont dit : « Bien, Monsieur Beauséjour, si vous n'acceptez pas, vous pouvez être exproprié. » Ça fait que là, vous savez que la pression a monté.

130 Troisième tableau, j'ai dit : « Je ne vais pas plus loin, parce que là ça pourrait être dangereux. » Ça fait que j'ai décidé de discuter avec les gens de la salle plutôt que de continuer à aller aux autres tableaux. Ça fait que la soirée s'est terminée.

135 Le lendemain soir, Saint-Liguori, le maire qui était à l'époque avait fait, avait organisé une rencontre avec tous les citoyens du milieu. La salle était bien pleine. Et on a pris information plus sur le projet qu'Hydro amenait. Ça fait que là, on est reparti de là puis on en avait un petit peu plus dans notre bagage.

140 Le lendemain soir, c'était une rencontre qu'il y avait au Club de golf de Joliette. Et là, c'était l'ancien tracé qui avait été convoqué, mais nous on a été présents quand même. Et là, à un moment donné, il a fallu revirer la salle contre le panel d'Hydro-Québec, parce que là c'était encore la même chose. On se faisait promener d'un tableau à l'autre et personne n'avait de réponse.

145 Ça fait qu'on se revirer contre le panel d'Hydro et là on leur a dit : « Là, vous allez nous écouter. » Et puis là ils n'ont pas eu le choix. On est reparti de là et puis là on avait ça de plus, mettons, des deux derniers soirs d'avant.

150 Ça fait que là on s'est dit : « Avec ça qu'est-ce qu'on fait? » Première instance, ça a été de partir sur le chemin puis de faire signer des pétitions. En une fin de semaine, avec les municipalités « entourantes », on a eu 3 500 signatures qui ont été faites. On faisait du porte-à-porte. Tous les gens se mobilisaient puis on faisait du porte-à-porte.

155 Ça fait que le lundi d'après, on est parti puis on est allé à Saint-Jérôme, on a déposé ça sur le bureau de monsieur Pierre Dupuis.

Par la suite, il y a eu une autre soirée à Montréal qu'on a eue à travers les journaux. Ça fait qu'on s'est remobilisé et on est monté à Montréal pour leur dire : « Comment ça se fait que vous êtes ici en train de présenter votre projet? Ça ne passe pas dans Lanaudière présentement. » Ils

160 m'ont répondu : « Il faudra retourner dans Lanaudière. » « Bien – j'ai dit – ça ne marche pas
comme ça. On ne peut pas sauter d'une place à l'autre sans avoir réussi à faire l'autre bout de
chemin. »

165 Et là, ce qu'on a voulu poser comme questions, monsieur Bolullo nous a répondu : « On ne
répondra à aucune question ce soir. » Ça fait qu'on est reparti chez nous avec le peu qu'on savait.

170 Suivant ça, on était proche des Fêtes. Chez nous, il y a eu une journée porte ouverte, le 13
décembre, de mémoire. Monsieur Dupuis nous a appelés cette journée-là. On lui a dit qu'on ne
pouvait pas parler plus longtemps parce qu'on était trop occupé. Ça fait qu'il a dit : « On se
rappelle lundi. » Lundi d'après, il nous a appelés. Il dit : « Madame Lapointe, si je la changeais de
75 mètres plus loin, ça ferait-tu votre affaire? Bien là, c'est parce que le 3742 puis le 3748 c'est
une porte à côté de l'autre. Là, ça embarquait sur le perron chez nous. Ça fait que là, on lui a dit :
« D'après moi, vous n'avez pas descendu pour voir ce que vous faites, parce que ça ne
fonctionne pas. »

175 Ça que les discours ont été comme cela. Et là, finalement, dans le temps des Fêtes, ça
s'est arrêté et là, nous, la nervosité s'installe comme de raison. Ça fait que là, on se dit : « Qu'est-
ce qu'on fait? » Tout de suite après Noël et entre le Jour de l'An, on est parti sur le chemin, moi et
ma conjointe, et on a fait le tour du réseau d'Hydro-Québec le plus possible qu'on pouvait voir
dans le secteur, comment est-ce que c'était puis où ça passait puis où ça atterrissait.

180 Et puis là, rendu au mois de janvier, on a demandé une rencontre avec l'UPA de Lanaudière
pour expliquer le cas. Et là, ils nous ont entendus. Ils nous ont dit : « Il faut que ça parte par la
base. »

185 Ça fait qu'on a fait le tour de tous nos syndicats de base pour expliquer le projet puis
demander des résolutions. Et là, les résolutions se mettent à abonder une par derrière l'autre de
tous les syndicats de base. Les municipalités ont été rencontrées. On a expliqué le projet. Nos
inquiétudes qu'on avait en ça, puis que la justification du projet, on ne le savait pas plus.

190 Ça fait que finalement, les municipalités ont mis un peu d'étude là-dessus et ça n'a pas été
long qu'ils ont vu que la justification, il n'y en avait pas. Il y avait quelque chose qui ne s'en allait
nulle part. Ça fait que les résolutions abondent toujours dans ce sens-là. On est rendu dans
l'année 2013. Rendu au mois de mai, on reçoit un courrier comme quoi : « Là, on l'a trouvé
l'affaire. On a vraiment le tracé le moins d'impact. » Ils venaient de quitter chez nous, ça fait qu'ils
195 se disaient : « Ça va leur faire plaisir. »

200 Mais c'est que dans le tracé, encore une fois qu'ils reprennent, ils massacrent toujours le territoire en descendant de Chamouchouane puis ils s'en viennent, ils revirent en haut de la montagne au piémont devant chez nous, puis ils remassacrent encore toute la montagne pour s'en aller atterrir à Saint-Lin ou un monsieur Prud'homme est ici présent, il est en problème de tensions parasites, il a une ligne chez eux devant présentement. Et Hydro, à ce que je sache, a été faire une visite la semaine passée, ça ne semble pas vouloir travailler encore bien fort pour régler des problèmes.

205 Et après, on continue. Il reste trois autres fermes laitières pour rentrer à Terrebonne. C'est encore là, les problèmes, parce que c'est tout proche des fermes laitières. Ça fait que selon moi, le travail n'est pas encore bien fait, parce qu'on est toujours proche, mais on essaye de trouver la personne qui va dire oui, puis qui ne s'occupera pas de rien.

210 Le projet initial, ils disaient qu'il s'en allait au Bout-de-l'Île. Le Bout-de-l'Île ne fonctionne plus parce qu'il y a manifestation. On s'en va à Duvernay. Duvernay, woh! Duvernay, il est rendu plein, là. Il y a beaucoup de lignes 735 qui rentrent là, c'est dans une agglomération de beaucoup de personnes. Ça fait que là, on dit : « Bien là, on va faire un nouveau poste, peut-être Judith-Jasmin, qui va être sur le bord de Terrebonne et on va refaire un 19 kilomètres supplémentaires.

215 Selon moi, le projet, là, il vient de perdre le nord, là. Parce que là, on ne sait plus où se « pitcher ». On essaye de passer un bord, ça ne passe pas; on essaye de passer l'autre bord, ça ne passe pas; on essaye encore, ça ne passe pas. Et là, un poste de plus, là, on augmente la facture, on est rendu à 1,3 milliard puis peut-être 1,5 parce qu'il n'est pas bâti, ce n'est pas fait encore.

220 Ça fait que moi, je pense qu'après, Citoyens Sous Haute Tension est devenu OSBL. On s'est accroché à ce comité-là qui est devenu Citoyens Sous Haute Tension enregistrée. Et puis là, la Régie de l'énergie arrive. Là, on dit : « Est-ce que Citoyens Sous Haute Tension a les éléments pour aller à la Régie de l'énergie? »

225 Ça fait qu'on fait les recherches, on travaille et à un moment donné, on fait la demande et puis Hydro-Québec dit : « On ne te veut pas, Citoyens Sous Haute Tension, à la Régie de l'énergie, eux autres, ils veulent juste défendre leur territoire. »

230 Mais comme il y a des règlements très stricts à la Régie de l'énergie, on les a encadrés et il y a quelqu'un à la Régie de l'énergie qui a dit : « Non. Citoyens Sous Haute Tension, là, ils vont venir à ce coup ici. »

235

Ça fait qu'on a été à la Régie de l'énergie. Et puis ce qu'on a su, c'est qu'ils avaient dans leur poche une autre solution qui n'avait pas de pylône, puis qui faisait la même job. Et monsieur Delourme qui a présenté le projet nous a dit : « Il est aussi fiable que la solution 1 à pylônes. »

240 Ça fait que pour nous, difficile de penser qu'une nouvelle ligne serait justifiable, sans penser qu'il n'y a aucune énergie nouvelle qui va descendre et qu'on pense qu'on va pouvoir payer ce projet-là avec des pertes énergétiques. S'il fallait qu'il n'y ait pas preneur de cette électricité-là, je pense que le Québec se mettrait dans le trouble. Notre société d'État pourrait nous amener en problème.

245 Et puis là, le gouvernement qui est en place, qui dit qu'on est dans le rouge, il faut couper partout, c'est des dividendes qu'Hydro-Québec amène au gouvernement, et puis si ça ne rentre pas, on est encore plus dans le trouble.

250 Ça fait que moi, je pense qu'il y a un travail à faire là. Il a la compensation série, il a les automatismes, il a le recyclage de lignes qu'on a parlé depuis le début puis qui est bien au rendez-vous, moi, j'inviterais Hydro-Québec à se rasseoir à la table et aller repenser, puis tout vérifier le territoire du réseau Hydro-Québec pour voir tout ce qui ne fonctionne plus sur leur réseau, qui est arrêté de fonctionner ou qui doit être à refaire dans les prochains temps. Puis je
255 pense que le moindre impact, il pourrait être encore bien moindre impact que qu'est-ce que présentement, ils présentent.

Pour eux, Hydro-Québec, c'est possible qu'ils ne soient pas contents présentement. Mais je
260 pense que s'ils prennent le temps de retourner à leur table à dessin puis qu'ils mettent tout ça en note, peut-être qu'ils seront très heureux dans le futur de voir que les citoyens se sont mobilisés.

Puis sur ça, je voudrais vous dire que les hommes et les femmes, de proche et de loin, qui
265 ont travaillé sur ce projet-là depuis deux ans et demi, c'est tout du bénévole qui a été fait. Il y a eu beaucoup d'heures après les heures de travail qui ont été faites pour arriver à ça, puis j'espère que vous et vos ministères qui sont à côté de vous prendrez le temps d'étudier puis donner les recommandations à notre gouvernement pour qu'on ne fasse pas des cicatrices tout partout encore dans le Québec.

270 1970, il est passé. On est 45 ans plus tard. Et il y a un monsieur qui a parlé hier soir puis qui l'a dit : « Des technologies, il y en a plusieurs puis on peut améliorer notre sort de beaucoup. »

275 Et puis si on pense à nos arbres, là, qui sont nos poumons respiratoires puis que je pense que Lanaudière est juste à côté de Montréal, puis qui peut aider à faire respirer la ville de Montréal, quand on fait une fête pour un arbre qui a été planté à Montréal, est-ce qu'on va faire une fête parce qu'Hydro-Québec va en détruire des milliers et des milliers et des milliers d'arbres?

280 J'espère que ça aussi, on sera capable de se la poser la question. Parce que nous, on n'est pas prêts à ce que tout notre environnement soit tout défait par rapport à ça. Il y en a beaucoup, des lignes, toutes les municipalités ont été prises par des lignes, aujourd'hui je pense qu'on peut faire mieux puis on ne défera pas nos paysages.

Sur ça, je vous dis merci de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

285 Je vous remercie pour votre témoignage.

LE COMMISSAIRE :

290 Vous avez parlé beaucoup des problèmes que le passage d'une ligne peut avoir sur des fermes, les fermes laitières en particulier.

M. MARCEL BEAUSÉJOUR :

295 Oui.

LE COMMISSAIRE :

300 Est-ce que vous êtes d'avis que le cadre actuel de réglementation, que ce soit la *Loi sur la protection du territoire agricole*, la CPTAQ, l'entente Hydro-Québec-UPA, que tout ce cadre-là n'est pas satisfaisant pour vraiment protéger les fermes?

M. MARCEL BEAUSÉJOUR :

305 Au niveau de l'entente UPA-Hydro-Québec qui vient juste d'être signée, nous, on a fait beaucoup de pression pour que les lignes électriques passent à plus d'un kilomètre des fermes d'élevage animalières. Et puis ça a été entériné par tous les secteurs, les syndicats spécialisés d'animaux, producteurs de lait, porc, volaille, et cetera, ils ont tous, tous eu la même résolution. Et cette entente n'a pas été mise, n'a pas été signée dans la dernière entente qu'on a eue présentement.

310 Ça fait que ça, ça en serait une qui pourrait être ajoutée, parce que peut-être qu'à un certain moment donné, je ne le sais pas si ça arrivera à une certaine place, mais au moins, on est de moins en moins de fermes d'élevage au Québec, protégeons au moins les fermes qui sont existantes. Parce que c'est des entreprises qui génèrent des sous, ça, au gouvernement aussi. 315 Puis j'espère que le gouvernement va en être conscient de ça.

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous vous remercions.

320 **M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

Merci beaucoup.

325

M. CHARLES ASSELIN
M. PIERRE-PAUL LALANCETTE

LE PRÉSIDENT :

330

Nous allons maintenant inviter monsieur Jacques Asselin de la municipalité de La Doré.

M. CHARLES ASSELIN :

335

Alors, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

340

Bonjour, Monsieur le maire.

M. CHARLES ASSELIN :

Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

345

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi. Si vous voulez présenter la personne qui vous accompagne?

M. JACQUES ASSELIN :

350

Oui. À ma droite, monsieur Pierre-Paul Lalancette, le conseiller municipal et responsable de la dimension de la promotion industrielle de l'agroforesterie sur notre territoire.

355 Donc, moi, je suis le maire de La Doré et donc nous, on est... il faudrait peut-être présenter
notre municipalité au niveau de la géopolitique aussi, donc on va commencer par ça, si vous
permettez.

360 Donc, notre municipalité s'étend sur un territoire de 280 km². La population est de 1 472
habitants, 64 % de notre territoire sont des terres publiques du domaine de l'État, en particulier
des détenteurs de CAAF forestière sont présents.

365 Une partie de notre municipalité, la plaine du Lac-Saint-Jean qui est en agriculture
dynamique. Notre municipalité est configurée par la rivière Ashuapmushuan qui est bien connue,
sur 28 km dans sa portion ouest. Une large part de notre territoire est située dans le Nitassinan,
c'est-à-dire le territoire d'application de l'Approche commune dans le secteur du Lac-Saint-Jean.

370 Donc, on voudrait peut-être vous présenter ici l'environnement physique et politique dans
lequel se trouve notre municipalité. Donc, au nord, en direction de la Baie James vous voyez,
vous avez le Nitassinan, c'est une partie des unités d'approvisionnement forestier. À votre
gauche, vous avez en direction nord-ouest, la Route 167 qui se dirige vers Chibougamau et la
Baie James. Ce territoire-là, il va être donné en gestion éventuellement à une corporation de
Mashteuiatsh, ça représente 4 500 km².

375 En noir, autour de La Doré qui est en vert au centre, c'est notre projet de forêt habitée qui est
en promotion et en développement depuis 2006, et pour laquelle on s'apprête à faire un dépôt. Ça
représente 700 km². Et, au sud, vous avez la ZEC d'exploitation contrôlée du territoire de la
Lièvre. Et en direction sud-ouest à partir de La Doré, vous avez la route L-211 qui est un chemin
forestier qui se déploie de La Doré jusqu'à Parent et qui permet aussi d'avoir accès au nord
jusqu'à Chapais au niveau de la ressource forestière. Donc, c'est pour vous indiquer notre
380 position géographique plus précise.

385 Pour ce qui est de la municipalité de La Doré, pourquoi on a cette carte-là plus pointue?
C'est parce que, en fait, on veut démontrer de façon plus précise qu'on a des territoires sous
revendications territoriales de la part des Montagnais. La partie qui est en violet, une superficie de
156 km². On l'appelle le territoire communautaire 74 et environ 40 % de sa superficie est dans la
municipalité. Et ceux qui sont plus au nord, à l'ouest et à l'est, se rendent jusqu'à la rivière
Ashuapmushuan et la traverse même l'autre bord. Donc, c'est six territoires de trappes
Montagnais où, en fait, il y a des droits reconnus aux autochtones en ce qui a trait à la pratique de
leurs activités traditionnelles.

390 Et en plus gros, tout à l'heure je l'ai évoqué, c'est en violet, en pointillé tout le tour, c'est tout
le bassin versant de la rivière au Saumon où on a proposé la gestion intégrée du territoire pour
notre projet de forêt de proximité.

395 Donc, c'est une mise en situation, Monsieur le président, que je voulais faire qui est importante et rappeler que si on regarde la carte du Québec à partir de la Baie James aller à Blanc-Sablon, on va trouver que le lac Saint-Jean est en plein cœur du Québec, contrairement à ce qu'il y a certaines prétentions plus au sud.

400 C'est le poste Chamouchouane qui est dans notre municipalité, il est à 8 km. Et donc, c'est de là que va partir la ligne. Donc, c'est le poste Chamouchouane, il va être agrandi d'environ 20 % et tout à l'heure on va vous indiquer... bon. Le poste à Chamouchouane donc est dans notre municipalité, c'est un immeuble industriel, donc il est taxable.

405 La municipalité de La Doré où se trouve le poste, dans le document qui a été présenté en juillet, on veut faire observer que seulement à la page 12 du document qu'on peut voir que La Doré a été mentionnée. Toutes les autres cartes ignorent notre municipalité.

410 Le poste de La Doré accueille, en provenance du nord, et redistribue vers le sud toute l'énergie de la Baie James. – Vraiment, ce n'est pas mon... on a comme un problème, là. Est-ce qu'on peut m'aider? J'étais à la diapo 9, je crois. Oui, O.K., O.K. Alors, à mon âge, on est encore un peu « dummy » en informatique, vous m'excuserez. – Donc La Doré, on a participé activement dans l'élaboration des hypothèses de tracés dans notre secteur ainsi que l'agrandissement du poste.

415 Notre Coopérative de solidarité a fourni des avis multiressources parce qu'on est en gestion intégrée de ce territoire-là en termes de prospective dans le but d'explorer des avenues durables concernant l'emprise actuelle du poste Chamouchouane et celle à être implantée. On est allé aussi vérifier avec le promoteur l'impact sur le milieu naturel en périphérie du poste Chamouchouane, et on a proposé des amendements qui ont été retenus.

420 Ça fait que notre position, donc... – il faut que je recule encore. Je ne sais pas s'il y a des automatismes là-dessus... vous m'excuserez. – Donc, nous, on veut invoquer, notre municipalité, qu'on a une position géographique particulière, puis on veut rappeler aussi les pertes économiques qu'on a subies lorsque différentes pressions ont fait en sorte que tous les projets d'harnachement sur la rivière Ashuapmushuan ont été abandonnés. Puis on trouve aussi que nos contributions passées et actuelles au niveau de l'environnement sont devenues inéquitables puis menacent notre subsistance durable qui est un fondement dans nos valeurs.

430 Le 24 août 2004, on avait présenté un mémoire aussi en regard d'être compensés par le fait qu'on voulait implanter une réserve aquatique sur l'Ashuapmushuan, et donc, on l'a remis avec le mémoire d'aujourd'hui dans le but d'appuyer davantage notre argumentaire et ne pas aller plus loin.

435 Donc, c'est la page couverture de notre mémoire qui a été présenté au mois d'août à Saint-Félicien. Je ne reviens pas là-dessus, parce qu'il a déjà été déposé et la référence est facile à trouver, mais ça rappelait, ça confirmait nos contributions passées à l'environnement puis le fait qu'on était pénalisés au niveau économique du fait qu'on abandonnait tous ces projets sur La Chamouchouane.

440 Alors, nous, on trouve que ce projet-là, il est pertinent puis il est d'avenir parce que les objectifs poursuivis par TransÉnergie nous conviennent et on appuie le projet. Pour le secteur où on a une capacité d'influence, on le trouve optimal.

445 Par ailleurs, on considère que les propositions de renforcer les éléments technologiques dans les postes de compensation hydroélectrique ne permettent pas de rencontrer les objectifs de la sécurité puis ne désengorgent pas non plus les trois lignes qui proviennent de la Baie James en direction du sud, parce qu'il faut savoir qu'il y a trois lignes au nord et deux vers le sud, et que les postes font uniquement compenser et stabiliser l'électricité. Ils n'améliorent pas nécessairement la fiabilité du réseau. Et, à notre point de vue, ils contribueraient que très peu à la résolution des
450 problématiques de la productivité puis de la sécurité des réseaux visés, c'est-à-dire tant ceux-là du nord que de la Côte-Nord en allant jusqu'à la Romaine.

455 Alors, en fait on veut vraiment marquer que les projets qui ont été abandonnés par Hydro-Québec, notre collectivité, nous, on a été privés des retombées économiques parce qu'on est une municipalité mono industrielle. Ce projet-là, il a été déplacé et remplacé par Péribonka 4. Donc, toutes les possibilités qu'on avait ont été exportées vers d'autres territoires puis on a reçu aucune compensation.

460 On considère qu'on est doublement pénalisés aussi par ces décisions, parce que le gouvernement en rajoute et propose une réserve aquatique 165 km au nord de notre municipalité. On va y interdire toutes les activités industrielles, ça va nous faire perdre 90 emplois directs et indirects ou induits dans l'industrie forestière qui est déjà en grave problème, et ça, de façon permanente.

465 Et la réserve aquatique comme telle, on trouve que c'est une mesure absolue de protection et qui ne fait pas qu'il y a un équilibre entre les fondements du développement durable, puis on ajoute aux difficultés du Moyen-Nord, en les privant également des activités de prospection minière qu'il y a dans ce secteur.

470 Alors, nous, on demande au bureau du BAPE de faire des suggestions au promoteur pour qu'il bonifie ses programmes ainsi que le gouvernement; qu'il favorise la mise en place de maillage afin de favoriser les entreprises locales; de remettre en place des joints ventures avec les communautés autochtones pour qu'on puisse partager avec eux, comme c'est prévu dans

475 l'accord de l'Approche commune, les retombées économiques, sociales et autres de ces projets-
là; de fractionner les appels de proposition, au moins entre le territoire du Lac-Saint-Jean puis du
Haut-Saint-Maurice pour qu'on puisse créer une synergie.

480 Et donc, on demande que les contrats soient attribués principalement aux entreprises
forestières ou de construction qui sont dans le secteur de La Doré ou avec les autochtones; que
les programmes de mise en valeur intégrée soient réservés uniquement à notre municipalité en ce
qui a trait au poste Chamouchouane lui-même, vu qu'il est dans notre périmètre sur le plan
municipal.

485 On veut aussi qu'il y ait une maximisation des travaux pour notre collectivité, comme on l'a
dit au début, à 280 km², et le secteur 3 des territoires non organisés de la branche ouest, parce
que dans ce secteur-là, il y a 340 chalets, puis en plus, lors du projet initial, on avait électrifié cette
portion-là sur une longueur de 28 km.

490 On suggère de récolter la matière ligneuse puis qu'elle soit valorisée en faveur de notre
industrie qui est en rupture d'approvisionnement.

495 Que, aussi, on profite de cette occasion-là pour développer des projets expérimentaux pour
récolter la biomasse, les tiges non marchandes, et les autres matières ligneuses et non ligneuses;
qu'il y ait des démarches pour structurer puis maximiser par le fractionnement des contrats avec
nos voisins, dont La Tuque et Wemotaci;

500 Qu'on mette en place des maillages avec le Département innu de Mashteuiatsh comme il a
été réalisé à La Romaine, mais aussi dans la réfection de la Route 170 dans le parc des
Laurentides;

505 Qu'il y ait une pondération des projets de compensation afin de distinguer les territoires
municipalisés des territoires non organisés, parce que dans les territoires non organisés,
théoriquement, il y a peu ou pas de population.

510 Et dans la mesure du possible, aussi, de favoriser les collectivités locales comme la nôtre,
qui est mono industrielle, là où l'État est sous-représenté, c'est-à-dire que des municipalités
comme les nôtres, on a presque zéro emploi dans le domaine public, puis on a à peine un bureau
puis, à l'occasion, itinérant, au niveau de la santé. Ça fait qu'on pense que ça serait important que
l'État prenne conscience de notre situation.

510 Alors donc, à notre avis, ce projet poursuit des objectifs nationaux importants, dont la
priorisation de l'énergie verte et la réduction de notre dépendance à l'énergie fossile.

515 La sécurité des approvisionnements de tous les usagers et clients est garante, c'est elle qui
garantit qu'on peut avoir des marchés de qualité auxquels le produit est destiné, parce que les
risques de rupture sont moins élevés.

520 Ensuite, on pense que la mise en service de cette troisième ligne va ajouter à la capacité
énergétique du Québec. On veut un Québec vert, on est en avance sur toutes les autres
provinces du Canada parce qu'on favorise l'électricité.

525 Également, ça va rendre disponible dans notre région de la nouvelle énergie. En fait, on
peut même s'approvisionner à partir de La Romaine pour appuyer les développements local et
régional et on va disposer d'une énergie plus propre, beaucoup plus de puissance pour le Lac-
Saint-Jean aux fins de la relance économique et du remplacement industriel causé par la crise
forestière.

530 Je voudrais juste faire un commentaire complémentaire. Seulement qu'au Lac-Saint-Jean
aussi, que c'est l'entreprise privée, à ce moment ici, pour ne pas nommer RCA, qui détient la
plupart des capacités énergétiques industrielles et qui donc, il en reste très peu pour les autres
industries.

Merci, Monsieur le président de m'avoir écouté.

535 **LE PRÉSIDENT :**

540 Alors, merci pour votre présentation. J'aimerais revenir sur les points. Tout à l'heure,
précédemment, vous avez mentionné certaines demandes. À ce stade-ci, les demandes sont
variées, mais vous avez parlé que vous avez déjà rencontré Hydro-Québec en lien avec le projet.
Ces demandes-là, est-ce que vous les avez soumises jusqu'à maintenant à Hydro-Québec
directement?

M. JACQUES ASSELIN :

545 Oui, on a les amenées de façon directe, mais de façon non documentée, non formelle,
parce qu'on attendait de voir l'évolution du projet. Mais on s'est impliqué dans le projet, et même
sur les lignes actuelles avec la Coopérative forestière, on a voulu éliminer les pesticides puis le
débroussaillage, on a commencé à planter de l'if du Canada, des bleuets. On a dégagé pour des
bleuets, on a aussi identifié des endroits qu'on pourrait faire des gravières, et cetera.

550 Donc, on a parlé de tous ces éléments-là avec Hydro-Québec, ça fait au-delà de deux ans
maintenant. Mais on ne les a pas signifiés comme aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

555

O.K. Alors, c'est sûr qu'il y a beaucoup d'éléments qui peuvent relever de, disons, on pourrait appeler, de la régie globale d'Hydro-Québec, pas seulement pour un projet de ligne, mais pour l'ensemble de ses activités sur le territoire. Par exemple, lorsqu'ils font des réfections de poste existant ou des réfections d'infrastructures majeures, donc c'est pour ça que je voulais savoir si vous aviez formellement fait ces demandes-là à Hydro-Québec et quelle avait été la réceptivité d'Hydro-Québec à ces demandes-là.

560

M. JACQUES ASSELIN :

565

Ils ont été très ouverts et même on a commencé... en fait, moi, j'étais aussi président de Forêt Modèle à cette époque-là, puis je suis également président de la Corporation Filière Bois dans notre secteur, dans le Domaine-du-Roy, et ils ont déjà commencé certaines expériences. Même monsieur Lalancette peut vous en parler, il était à la Coop et, en fait, on a voulu tester comment est-ce qu'on pourrait maximiser toutes les superficies forestières du Québec qui sont déboisées puis occupées par les lignes de transmission.

570

Si on les caractérisait à des fins agricoles ou à des fins de gravières ou à des fins de produire les secteurs marécageux, on pourrait développer du canneberge. Les endroits sablonneux où il y a du cyprès, on sait qu'on pourrait développer des bleuets à collecter, et cetera. On éliminerait complètement les pesticides, en réalité, puis on éliminerait aussi tous les investissements récurrents aux 10 ans en valorisant le dessous des lignes.

575

C'est sûr qu'on n'est pas dans la même problématique que mon prédécesseur, on n'est pas en territoire agricole, mais on a trouvé que c'était une façon de rendre le projet encore plus durable. Si on déboise ou si on occupe un peu plus de territoire pour transporter de l'énergie, mais si on donne d'autres vocations qu'uniquement avoir des espaces morts non productifs, on pense que c'est une plus-value. Puis si on a cette plus-value-là qui fait partie du projet, ça vient comme équilibrer le pilier environnemental, économique et communautaire, puis c'est pour ça qu'on a fait cette proposition-là.

580

585

Et l'Hydro-Québec nous a donné des mandats. Moi, j'étais à ce moment-là président de Forêt Modèle aussi. On a réalisé, via Forêt Modèle, les travaux dont j'ai parlé pour l'Hydro-Québec avec la Coopérative de La Doré, dans les lignes présentes puis on a dit : « Le 82 km qui va être dégagé dans la MRC Domaine-du-Roy en direction de La Tuque, on n'a rien qu'à caractériser tout. D'abord, on va faire des chemins pareil. Les chemins devenant des infrastructures pour la construction, on peut les valoriser puis les rendre utiles dans une autre vocation. »

590

595 C'est pour ça que nous, on propose une approche de gestion intégrée du territoire, incluant
le dessous des lignes qui sont projetées à ce moment ici.

LE PRÉSIDENT :

600 Très bien, merci. Alors, nous vous remercions pour votre présentation.

M. JACQUES ASSELIN :

Ça me fait plaisir. Merci.

605

M. BRUNO GUILBAULT

LE PRÉSIDENT :

610

Nous allons maintenant inviter, monsieur Éric Tétreault, des manufacturiers et exportateurs du Québec. Il n'est pas arrivé encore? Très bien. Alors, nous allons maintenant sauter à la quatrième présentation. Alors, si monsieur Tétreault arrive, vous me ferez signe.

615

Alors, je vais inviter monsieur Bruno Guilbault de la municipalité de Rawdon.

M. BRUNO GUILBAULT :

Bonjour, Messieurs.

620

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur le maire. À vous la parole.

625

M. BRUNO GUILBAULT :

630 Merci, c'est gentil. Je vais essayer de faire un résumé quand même assez rapide de tout ça, parce que vous avez probablement, vous avez lu le mémoire et je l'ai relu encore attentivement ce matin. Je vais essayer de faire un résumé assez rapide pour ne pas trop répéter ce qu'on a déjà entendu depuis hier.

635 Vous trouverez dans ce mémoire l'ensemble des préoccupations de la Municipalité de Rawdon. Nous vous démontrerons, par des impacts attendus, des inquiétudes que les bénéfiques de la construction ne sont pas entièrement établis. La population rawdonnoise s'est mobilisée contre l'établissement de cette ligne. De plus, les autres alternatives permettant le transport de cette énergie n'ont pas été explorées de façon sérieuse par Hydro-Québec.

640 Rawdon, avec sa population de 10 857 habitants, se situe à la porte d'entrée de la MRC de Matawinie dans la région de Lanaudière. Pôle de services, notre municipalité est entourée de paysages magnifiques et d'attraits naturels. Plusieurs lacs, plusieurs cours d'eau parcourent notre territoire, couvrant une superficie de 179 km².

645 Géographiquement localisée à la limite des basses terres du Saint-Laurent et de la chaîne de montagnes des Laurentides dans Lanaudière, la municipalité de Rawdon constitue un important carrefour routier situé à moins de 60 km au nord de Montréal. Principalement desservie par la Route 125, elle bénéficie, du fait, de la Route 337, 341, 348 qui convergent vers notre centre-ville.

650 La municipalité de Rawdon constitue principalement la principale porte d'entrée de la MRC de Matawinie, au coeur de la région de Lanaudière.

655 Une bonne partie de l'économie locale repose sur le tourisme et la villégiature. Les visiteurs sont attirés par le charme de la municipalité et son environnement naturel. Le développement domiciliaire connaît une croissance continue.

660 Pour faire un petit historique sur ce paragraphe, il y a quelques années, la population de Rawdon, grâce à sa villégiature et à ses paysages, augmentait en saison estivale presque du double et même des fois trois fois sa population pendant la période estivale grâce à ses attraits touristiques et effectivement son paysage.

665 Je ne vous mentionnerai pas les risques pour la santé, parce qu'il y en avait quelques-uns qu'on a entendu parler hier, autant les CME, la fréquence des champs, les forces des champs, les durées d'exploitation, ça fait partie des présentations dans notre mémoire.

670 Présentement, dans la municipalité de Rawdon, 17 propriétés avec résidences se retrouvent à moins de 100 mètres de l'emprise de la ligne électrique déjà présente. Si l'on ajoute une ligne électrique et que l'on élargit l'emprise, on s'attend à ce que ce nombre soit plus élevé et atteigne une vingtaine de propriétés. Ces résidences sont constamment soumises à des champs électromagnétiques et à des risques plus élevés de développer certaines maladies.

675 L'impact sur la faune, la flore, on en a parlé un petit peu dans certaines présentations hier. Le projet de lignes électriques peut avoir plusieurs impacts environnementaux importants sur les municipalités locales. Parfois, certains impacts sont sous-estimés. Les animaux tels les oiseaux, les mammifères, les reptiles, les amphibiens, les poissons, les crustacés et les insectes utilisent les champs magnétiques pour s'orienter. Pour ce qui est des moustiques, on pourrait peut-être oublier cette...

680 Je ne vous parlerai pas des abeilles, parce que j'ai vu d'autres mémoires qui vont en parler très bientôt cet après-midi. Je ne suis pas un producteur agricole, mais quand même, il y a des terres et il y a aussi des producteurs agricoles chez nous. Ils vont vous parler de l'effet des zones électriques sur les vaches. Ça faisait partie aussi de tout ça.

685 Une chose que je dois vous mentionner, c'est les cerfs de Virginie adoptent toujours une orientation nord-sud lorsqu'ils se nourrissent et lorsqu'ils se couchent au sol. Ce comportement est expliqué par la réception des champs électromagnétiques terrestres. Par contre, la présence de lignes électriques à haut voltage modifie ce comportement et leurs déplacements.

690 Par conséquent, les nouveaux CEM induits par les lignes électriques semblent modifier le comportement des cerfs de Virginie.

695 Dans le cas présent, même si la ligne passe sur 1,4 % de la zone de confinement des cerfs, c'est-à-dire les ravages, on sait que nous, il y a déjà présentement dans notre municipalité plusieurs ravages de chevreuil qui s'y installent pendant l'hiver qui s'y promènent.

700 Ce qui est important de savoir c'est que présentement, le couvert végétal est déjà plus important; si on a un déboisement important, que je parlerai tantôt, pourrait influencer ces ravages-là. Le défaut de ça c'est que présentement, quand on regarde au niveau des accidents, la municipalité craint des travaux de déboisement – je vous en parlais tantôt – parce qu'il y a eu dans les cinq dernières années plus de 38 accidents de chevreuils qui passaient au travers des routes connues, que je vous ai mentionnées tantôt.

705 C'est sûr que si on déboise encore, les chevreuils vont encore se promener, mais il peut y avoir de plus en plus de confinement là-dessus.

710 De plus, la municipalité fait des grands efforts pour renaturaliser les rives municipales et accompagner les riverains privés à en faire autant. Par conséquent, toute intervention aux rives devrait être minimale afin d'être cohérent avec les démarches municipales ainsi que la politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables. Il faut à tout prix minimiser les zones où il y aurait des travaux en rives.

715 Les traitements des pesticides, suite à de grandes pluies, se retrouvent fréquemment dans les cours d'eau et dans les fossés de drainage. La rétention des pesticides dans les fossés et les cours d'eau est corrélée aux propriétés physicochimiques des molécules de pesticides appliquées.

720 Tout le monde connaît le principe du ruissellement? C'est des choses que nous, au niveau des municipalités, on oblige nos gens en bande riveraine de s'y conformer. Et j'aurais beaucoup de difficulté à ne pas imposer les mêmes normes aux gens de chez Hydro-Québec.

725 Quand on parle de déboisement, ici à Rawdon, seulement, la zone de coupe serait 18 km de long, 18,4 km de long et aurait une largeur de 70 mètres pour une superficie totale de 1,288 km².

730 Le développement économique de la région est fragile. Les crises successives dans le milieu du bois et les difficultés systémiques du secteur manufacturier ont érodé les activités économiques des secteurs primaires et secondaires de la région. Selon l'enquête sur les ménages en 2011 de Statistiques Canada, 75 % de la population active de Rawdon occupe un travail dans le secteur tertiaire, les secteurs de service. Notre croissance économique est donc intimement liée à la croissance de la population qui achète la majorité de ces services et à la présence des visiteurs qui en consomment également.

735 La construction de ces nouvelles infrastructures va certes créer une activité économique dans les secteurs primaires et secondaires pour une courte période; mais quel impact aura-t-elle sur ces secteurs d'activités principaux à court, moyen et long terme?

740 Le secteur récréotouristique craint également pour ses activités. En plus de l'entreprise Kinadapt qui est venue faire une présentation hier, qui perdra une partie de son territoire d'affaires, l'image même de la municipalité sera affectée. Le passage de la ligne plus à l'ouest près du croisement des Routes 125 et 348 sera également affecté. Tous les visiteurs dans la zone du ski Montcalm y transitent. Avec une construction projetée de l'Autoroute 25, ce secteur est appelé à devenir la nouvelle porte d'entrée de la municipalité et à se développer grandement.

745 Finalement, le secteur agricole et agrotouristique sera affecté de différentes façons. En plus de la balafre dans le paysage, quels seront les impacts sur l'agriculture biologique? En plus des problématiques sur les animaux de ferme, de la perte nette de territoire agricole protégé, par le passé, des sources d'eau chez des agriculteurs ont été contaminées par l'utilisation de pesticides par Hydro-Québec.

750 L'option populaire. Le projet a créé un fort mouvement de rejet de la part de la population, particulièrement dans la région de Lanaudière et de la Matawinie. La Municipalité de Rawdon

s'est opposée fermement au projet. Deux conseils municipaux successifs ont adopté des résolutions afin de manifester leur désaccord avec le passage de cette ligne.

755 Les citoyens affectés ont créé un groupe de pression « Citoyens Sous Haute Tension » afin d'empêcher l'implantation de ce projet. Ils ont obtenu plus de quelques milliers de signatures contre le passage d'une ligne à haute tension sur le territoire de Lanaudière et se battent depuis plusieurs années afin de préserver leur milieu de vie.

760 Solution optimale. Le besoin réel de la construction de cette ligne à haute tension n'est pas reconnu hors de tout doute. Nous nous référons ici au Rapport sur la nécessité de la construction d'une ligne 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'île pour l'intégration des centrales du complexe de la Romaine et des parcs éoliens de l'appel d'offres 2000 MW et de monsieur Jean-Claude Deslauriers, ingénieur, et à la production éolienne du Québec à l'horizon 2015, en regard de la justification d'un projet de la ligne de transport 735 au poste de Chamouchane-Bout-de-l'île.

765 En conclusion, Messieurs, j'aimerais vous remercier pour le temps que vous nous avez accordé. Je dois vous dire merci de nous avoir écoutés, de m'avoir écouté, mais surtout de m'avoir entendu. Il y a une grande différence.

770 L'importance de votre décision que vous allez rendre peut influencer la vie de plusieurs personnes, il faut vraiment en tenir compte. Et je n'aimerais pas être à votre place pour prendre cette décision-là ou faire des recommandations. Ce que je pourrais vous dire c'est que si j'étais à votre place, ça serait plus facile à décider.

775 Mais ce que je veux vous dire, Messieurs, merci de votre écoute et bonne décision.

LE PRÉSIDENT :

780 Je vous remercie pour votre témoignage. C'est quand même important d'apporter la précision que le BAPE donne des avis, donc lorsqu'on construit un rapport, on fait le tour des enjeux et on regarde lesquels sont déterminants, lesquels sont résolus, lesquels ne sont pas résolus. Notre objectif, dans un rapport, c'est de donner des avis au ministre du Développement durable qui, lui, doit faire ses recommandations.

785 Donc, il ne revient pas au BAPE de dire : oui, un projet peut aller de l'avant; non, un projet ne peut pas aller de l'avant. Nous, ce qu'on regarde, c'est un peu... des fois que ça peut, comme, allumer des feux de circulation : une lumière jaune, orange ou une lumière rouge, mais c'est au décideur, autrement dit, à regarder ces éléments-là et à en faire leur propre analyse en vue de leur décision. Donc, c'est juste une petite précision qu'on doit apporter.

790

Donc, nous, on est là pour vraiment regarder ces enjeux-là et faire ressortir des points cruciaux relativement à un projet.

795 **LE COMMISSAIRE :**

Vous faites mention dans votre mémoire à la page 6, et vous l'avez abordé, de la lettre, un échange de correspondance du 28 octobre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, concernant le cerf de Virginie.

800 **M. BRUNO GUILBAULT :**

Oui.

805 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que ça serait possible pour vous de déposer la lettre?

810 **M. BRUNO GUILBAULT :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

815 Pour qu'on l'ait au dossier, s'il vous plaît.

M. BRUNO GUILBAULT :

D'accord.

820 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

825 **M. BRUNO GUILBAULT :**

Alors, merci bien, Messieurs, et... oui?

830

LE PRÉSIDENT :

835 Excusez-moi. Juste dans le même sens, ici, c'est que dans ce paragraphe-là où vous mentionnez la fameuse lettre, puis il y avait aussi un extrait. Vous dites :

840 « Une dégradation sévère de ces habitats entraînerait un effondrement de cette espèce. Il est également possible pour les autorités municipales d'adopter une réglementation qui prévoit des mesures particulières, par exemple la gestion du déboisement qui pourrait tenir compte des besoins du cerf. »

Est-ce que ça existe sur le territoire de votre municipalité?

M. BRUNO GUILBAULT :

845 Sur le territoire de notre municipalité, il y a deux réglementations : il y a encore l'ancienne réglementation village et celle du canton qu'on devrait adopter pour en faire juste une, mais effectivement, il y a des règles sur la coupe d'arbres à la grandeur de la municipalité, effectivement.

850

LE PRÉSIDENT :

Votre réglementation est-ce qu'elle est accessible par Internet?

855

M. BRUNO GUILBAULT :

Non.

LE PRÉSIDENT :

860

Donc, si jamais on a besoin d'en savoir plus, on pourrait communiquer avec vous?

M. BRUNO GUILBAULT :

865

Oui.

LE PRÉSIDENT :

870

Très bien. Parfait, je vous remercie.

M. BRUNO GUILBAULT :

Merci, Messieurs.

875

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonne journée, merci.

880

M. PIERRE CYR

LE PRÉSIDENT :

885

Donc, il ne semble pas que monsieur Tétreault est arrivé. Donc, je vais inviter monsieur Pierre Cyr de Citoyens Sous Haute Tension. Bonjour, Monsieur Cyr, à vous la parole.

M. PIERRE CYR :

890

Merci. On a été cité à plusieurs reprises depuis les dernières audiences, et vous avez aussi pris connaissance du mémoire des Citoyens Sous Haute Tension, donc on m'a volé beaucoup de mes scoops, ça fait que ça ne sera pas grave, on va faire avec.

895

On a aussi parlé du travail colossal qui a été fait par Citoyens Sous Haute Tension au niveau de la mobilisation populaire, à titre de référence je l'ai amené. Il y a là-dessus au-dessus de 6 000 signatures, plus les 3 500 qui ont été déposées par feu le comité Citoyens Sous Haute Tension avant de devenir enregistré. Donc, on est autour du 11 000 dont on parle depuis le début des audiences.

900

Premièrement, je voudrais vous dire que ce n'est pas de gaieté de cœur que je suis ici aujourd'hui, on a été un peu forcé de s'impliquer depuis les deux dernières années. Ce que j'ai trouvé dans mes recherches qui m'a beaucoup interpellé c'est que dans une synthèse des connaissances environnementales pour les lignes et postes, document de référence d'Hydro-Québec pour les études 1973 à 2013, on indique que plusieurs études montrent que les citoyens qui se disent gênés par la présence d'une ligne de transport le sont par l'ensemble des effets de la ligne et non uniquement par certains d'entre eux.

905

On a vu, à travers les derniers mémoires, qu'effectivement, nous, ce n'est pas une ligne, un tracé, c'est une étude qu'on a faite du dossier pour se rendre compte que ce projet-là ne tenait pas la route, ne tenait pas la route sur plein d'aspects, entre autres l'acceptabilité

910

915 environnementale, sociale. Le volet économique, on l'a traité au niveau du BAPE. C'est de grand effort qu'on a réussi à obtenir une autorisation de se présenter devant le BAPE puis... devant le BAPE, excusez-moi, devant la Régie de l'énergie, et tout dernièrement, Hydro-Québec contestait maintenant le remboursement des frais de notre procureur.

920 Donc, à titre de participation citoyenne, on trouve ça un peu dommage. Parce qu'on sait que ça va décourager... on trouvait ça intéressant, parce qu'au départ, on a dit : ça va encourager d'autres gens à aller de l'avant dans un tel dossier. Et avec ce qu'on voit, ils ont dit : non. Ils ont trouvé la petite faille qui va décourager le procureur de représenter un organisme comme le nôtre.

925 Sinon, ce qu'on a tenté de faire c'est de regarder – vous avez dit tantôt que le BAPE devait déposer des recommandations au ministre sur la base de la *Loi sur le développement durable*, donc on a tenté de voir comment la *Loi sur le développement durable* avait été appliquée dans ce dossier-là. Notamment, on a trouvé au niveau de la participation, des engagements. Bon, j'ai parlé de la Régie de l'énergie. On a tenté de bloquer notre demande d'intervention. Bien, maintenant, c'est notre procureur qu'on essaie de museler. On tente, on va être sûrement être présent lors des audiences sur le poste Judith-Jasmin, c'est un peu le malaxeur qui va se brancher au bout de la ligne, donc on a comme besoin aussi de revendiquer ce dossier-là jusqu'à la fin.

930 Le poste Judith-Jasmin, c'est un petit peu la surprise qu'on a découverte dans ce dossier-là, parce que ce n'est pas un dossier qui a été bien traité, à notre avis, au niveau du BAPE, parce qu'il n'y a pas eu de comparaison avec d'autres solutions, et on pensait pouvoir trouver dans les requêtes, je ne dirais pas plus sérieuses, mais qui demandent un autre niveau de recherche et d'interprétation, les documents qui sont déposés au niveau de la Régie de l'énergie, et ça, on espérait bien pouvoir l'avoir avant le BAPE. On va tous devoir s'en passer.

940 Par contre, contrairement à d'autres intervenants qui se sont présentés devant vous, notre recommandation n'est pas d'attendre avant de déposer. C'est seulement d'en prendre acte dans le fait qu'Hydro-Québec n'a pas déposé un dossier complet et qu'il ne nous a pas permis de se positionner par rapport à ces éléments-là.

945 Donc, comme disait quelqu'un hier, bien, c'est première prise au bâton. Parce que n'importe qui d'autre qui doit se conformer à un règlement doit le faire de façon pleine et entière. Hydro-Québec ne l'a pas fait. C'est Hydro-Québec qui a un peu allumé la mèche pour la présentation du BAPE et puis qui a demandé au ministre de revendiquer votre présence devant nous. Et ils ne sont pas arrivés avec un dossier complet. Donc, on n'a pas à les excuser, on a juste à prendre acte et je vous laisse avec la décision de ce bout-là.

950

955 Donc, l'accès du savoir, on l'a traité au niveau du poste Judith-Jasmin, sinon la subsidiarité, bien dans le fond, c'est d'approcher la décision le plus possible. On a vu le maire de Saint-Alphonse, hier, on a vu le maire de Rawdon aujourd'hui. On voit la population, on voit un paquet de monde qui... la MRC de Matawinie qui s'objecte, la MRC des Moulins, d'Autray et... en tout cas, qui s'objectent et qui nous disent que ça ne les intéresse pas de prendre leur population, leur développement.

960 Finalement, je vais me reprendre, là, parce qu'ils ont fait un choix : c'est le libre choix. Hydro-Québec arrive avec des compensations au niveau de l'UPA, arrive avec des compensations au niveau du 1 %, on en a parlé déjà. Les citoyens, par contre, dans Lanaudière, ils ont décidé que leur développement ne passerait pas par là. Ils ont décidé que ça passerait par des initiatives personnelles, par des initiatives d'entrepreneurship. Et on voit que le passage d'une ligne viendrait stopper ces initiatives-là.

965 Mon plaidoyer, ça en est un de gros bon sens. Moi, je crois au développement durable. Il y a des gens, hier, qui ont... excusez, ça fait deux ans que je suis là-dessus. Prenez connaissance du mémoire, posez-moi des questions, là. J'ai un peu perdu le fil, je suis... je suis épuisé.

970 **LE PRÉSIDENT :**

On peut avoir quelques questions.

LE COMMISSAIRE :

975 Vous pouvez prendre deux secondes.

LE PRÉSIDENT :

980 Prenez le temps de regarder ça, on va le regarder nous aussi.

LE COMMISSAIRE :

985 Voulez-vous passer au tome 2 puis revenir au tome 1?

M. PIERRE CYR :

990 Ah! Bien, dans le fond, le tome 1... merci! Bien, le tome 1, le tome 2, je vous le laisse. C'est deux documents en soi. Un peu, le tome 2 étant un document qu'on voulait plus de référence, celui qu'on tient sur le coin du bureau puis qu'on dit : « Ah, il est là, il n'est pas loin. On n'aura pas

besoin de tout feuilleter. » C'est l'acceptabilité sociale. C'est le gros de notre morceau. C'est le gros de notre travail.

995 Le tome 1 c'est un peu l'ensemble de l'aboutissement des recherches étape par étape sur chacun des arguments qui ont été amenés par Hydro-Québec. Donc, c'est plus dans ce sens-là.

1000 Au niveau des recommandations, les demandes qu'on a faites à la Régie, on les retrouve à la fin, dans le fond – merci pour la question. Dans le développement durable, on voit quelques notions. Dans le fond, le besoin de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures pour répondre aux leurs.

Le monsieur de Kinadapt, hier, nous a fait une bonne présentation de cet aspect-là quand il parlait de son projet. D'autres en ont fait égard aussi.

1005 Citoyens Sous Haute Tension, puis moi, personnellement, je ne suis pas capable de donner des projets d'avenir. Par contre, je ne suis pas prêt aujourd'hui à dire qu'on va mettre dans le béton une ligne pour 100 ans, parce que je ne connais pas les projets qui vont être entrepris dans ma région puis dans la Matawinie.

1010 On parle de participation, d'engagement, d'accès au savoir. On en a parlé tout à l'heure. Donc, je ne reviendrai pas là-dessus. On parle du coût de l'acceptabilité sociale. On en est des bons exemples. Je veux présenter des demandes.

Mme CHANTAL LAPOINTE :

1015 Chantal Lapointe, présidente de Citoyens Sous Haute Tension. Nous demandons, sur la seule base des défauts majeurs révélés au titre de l'acceptabilité sociale et de l'acceptabilité environnementale, le concept de la solution 1 viole sans détour la *Loi sur le développement durable*, les prescrits de la Directive ministérielle, et ce, à seul titre, cette solution 1 devrait être rejetée.

1020 Même à l'examen du caractère technicoéconomique de la solution 1, cette dernière devrait être condamnée comme indéfendable, considérant qu'aucune fiabilité supérieure ne peut être invoquée en faveur de la solution 1;

1025 Que le quadruple argument de l'antiverglas, de l'alimentation principale pour le poste Bout-de-l'Île, de l'impact négatif d'origine éolienne et des contraintes d'entretien du réseau liées à l'utilisation des compensations série ne saurait justifier un tel projet et les impacts de celui-ci sur le milieu. Seules pourrait subsister comme élément d'intérêt, les économies réalisées par cette solution 1.

1030

Je vais passer le cadre du 774 millions, ça a été discuté hier.

1035 Que le BAPE agisse vigoureusement pour faire en sorte que les citoyens qui ont pris action dans ce dossier, comme dans d'autres dossiers ayant été vécus dans Lanaudière, reprennent ou maintiennent leur confiance en l'administration de nos instances consultatives décisionnelles et politiques.

1040 Aussi, en considérant que, selon Citoyens Sous Haute Tension, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques aurait suffisamment d'information pour formuler sa recommandation au cabinet des ministres, sans souffrir les délais d'attente liés à la décision de la Régie de l'énergie sur le deuxième segment du projet qui est le poste Judith-Jasmin.

1045 Et si je peux rajouter à mon secrétaire : Citoyens Sous haute Tension est né par Hydro-Québec. Citoyens Sous Haute Tension a été formé par Hydro-Québec, par les soirées d'information qu'on a été tenus d'assister où est-ce que les gens n'ont pas eu réponse de, et on a dû aller au-delà pour chercher les réponses que nous devons avoir.

1050 Ce n'est pas juste une ligne qu'on défend dans la région de Lanaudière. Il y a des gens du côté de Saint-Faustin-du-Lac-Carré, de Montréal, d'ailleurs du Québec, qui sont dans les pétitions ici, qui nous ont appuyés. C'est une cause québécoise, parce que les montants, ce n'est pas juste Lanaudière qui va payer 1,35 milliard, c'est le Québec au complet.

1055 Donc, on ne peut pas dire que Citoyens Sous Haute Tension est un groupe qui ne défend que son territoire. Il défend au complet le Québec.

M. PIERRE CYR :

1060 Les arguments qui ont été déposés hier au niveau des différentes options, bon, on parlait de Recyclage 315, alouette, là, ce qu'on a trouvé intéressant à amener là-dedans, c'est qu'on s'est dit que – puis le maire de Saint-Alphonse en a parlé aussi. Ce qu'il a dit c'est que l'innovation, ça passe quand on a atteint le mur, quand on n'a pas le choix d'innover.

1065 Ce qu'on dit, c'est qu'il ne faut pas laisser le choix à Hydro-Québec d'innover, de revenir. Puis le projet qui est devant nous, c'est en 2010 qu'on a su que ça devenait la solution optimale. On est en 2014, la géopolitique a changé, l'économie a changé. On arrive avec des solutions de 315, de vieux bazous, on dit : il y a quelque chose là-dedans qui doit être pris en considération. C'est sûr qu'on n'est pas les premiers à y avoir pensé.

1070 Est-ce que c'est le prochain « move » la prochaine étape de recycler ces lignes-là? Est-ce
que c'est dans 10 ans qu'on va le faire? Pourquoi pas maintenant? Pourquoi, aujourd'hui, prendre
une décision de geler dans le béton une ligne? Inconcevable.

Mme CHANTAL LAPOINTE :

1075 Vous voyez tous les efforts que les citoyens ont mis dans Lanaudière, et ce, depuis le
printemps 2012. Et je crois que nous, quand on est là, ici, en ce moment, on n'a pas des
comptables, on n'a pas des secrétaires, on n'a pas des cadres juridiques en arrière de nous qui
travaillons pendant que nous défendons le projet. On fait des 40 heures, 50 heures à nos métiers
1080 puis les agriculteurs, c'est jusqu'à 70 heures. En tant que présidente, j'ai passé 40 heures à 50
heures par semaine juste en présidence de Citoyens Sous Haute Tension, en plus de mon métier
d'agricultrice. C'est de l'épuisement qu'on vit.

1085 Mais j'espère que le ministre qui décidera de la solution fera en sorte que ça sera notre
méritoire. Puis ce n'est pas une cicatrice encore d'une autre ligne sur notre territoire qui va être
notre mérite. Je crois que de l'amélioration, au Québec, il doit s'en faire, puis si on nous demande,
nous, de couper tout partout pour essayer de faire un revenu au Québec, acceptable, je crois bien
que ça commence par ça, de faire le recyclage des vieilles lignes avant de détruire ou d'installer
des pylônes neufs dans un territoire vierge.

1090 **M. PIERRE CYR :**

Madame Lapointe m'a permis de dépasser sûrement mon 15 minutes, mais bon. On voit
dans le tome 2, vous en avez parlé tout à l'heure, le tome 2 traite principalement d'acceptabilité
1095 sociale. Les efforts qui ont été faits par Citoyens Sous Haute Tension, en tout cas pour se rendre à
la Régie, c'est du jamais vu. En tout cas, de mémoire d'homme, de mémoire de procureur, un
organisme comme le nôtre n'a jamais réussi à s'y rendre.

1100 Au BAPE, on amène à peu près le même niveau d'énergie et c'est épuisant. Donc, on a fait
plusieurs demandes au BAPE, au niveau de favoriser adéquatement la participation citoyenne,
soit en nous donnant accès à de l'aide juridique, de l'aide de rédaction, un ombudsman de
quelque sorte que ce soit – vous trouverez tout ça, là... de toute façon, vous l'avez déjà lu.

1105 Et on croit que ça serait une façon, comme certains l'ont dit hier, de déposer des mémoires
qui sont mieux étoffés puis qui répondent mieux à l'ensemble des experts qui rédigent pour
Hydro-Québec. Parce qu'on peut dire bien des choses, mais ils sont excellents dans ce qu'ils font.
Donc, on doit à notre tour être excellents dans ce qu'on peut faire.

1110 **Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Je vous remercie.

1115 **LE PRÉSIDENT :**

C'est nous qui vous remercions. Tout à l'heure, Monsieur Cyr, vous avez mentionné des audiences sur le poste Judith-Jasmin.

1120 **M. PIERRE CYR :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1125 Est-ce qu'il y a eu du nouveau? Je n'ai pas regardé le dossier de la Régie ces derniers jours.

M. PIERRE CYR :

1130 Non. J'ai regardé hier soir, il n'y avait rien de déposé.

LE PRÉSIDENT :

1135 C'est ça. Donc, la Régie n'a pas rendu de décision à savoir s'il y aurait éventuellement des audiences aussi sur le projet Judith-Jasmin, c'est ça? Ce serait une possibilité que vous évoquez?

M. PIERRE CYR :

1140 Bien, le dossier n'étant pas déposé, on a regardé le... ce qui risque d'arriver, bien honnêtement, c'est qu'Hydro-Québec va demander que le dossier soit traité, que ce document-là soit sur dossier, qu'il soit traité sur dossier pour que les différents intervenants écrivent, là. Ça, c'est ma perception. Peut-être que ça ne sera pas la réalité puis à ce moment-là, bien, les gens pourront réagir, mais certains gros dossiers, on voit que c'est demandé d'être traité sur dossier.

1145 Donc, il va falloir faire, nous, des revendications pour qu'il soit traité en audience et puis bon, si on a encore un procureur qui accepte de nous épauler dans ce dossier-là. Mais si on revenait sur le poste Judith-Jasmin, pour nous, c'est un non-sens, juste par la façon dont c'est amené.

1150 J'ai regardé dernièrement, le poste 315 dont on parle n'est pas en zone agricole. Il est complètement à l'extérieur de cette zone-là. Donc, on pense de remplacer un poste 315 dans un quartier résidentiel, pour un besoin d'approvisionnement local, par un poste 735 en pleine zone agricole.

1155 C'est un peu, pour nous, l'échappatoire de la ligne. Une ligne qui finit dans les airs, ce n'est pas vendable. Donc, ça prend un poste quelque part. Et puis ça le prenait dans la boucle métropolitaine, parce que c'est l'objectif, un des objectifs du projet qui est mentionné depuis le début.

1160 Nous ce qu'on dit c'est que oui, effectivement, une ligne qui aboutit nulle part, on est d'accord, ce n'est pas vendable. Par contre, on a des tracés de ligne qui existent actuellement. Il y a des façons de faire autres. Hier, on a entendu parler des panneaux solaires, autre chose. Moi, je me présente ici en me disant : les notions du développement durable, j'y adhère. Ça fait que je me dis : on n'a pas le choix de forcer les gens à y adhérer aussi. Moi, je dis tout le temps : il faut que les bottines suivent les babines.

1165 Dans le cas d'Hydro-Québec, il y a plein, plein, plein d'études qu'on a consultées et payées à grands frais par la société d'État, ils sont documentés, il n'y a pas à dire. Et puis on se dit préoccupés par le développement durable, on se dit préoccupés par la consultation citoyenne, mais dans ce qu'on a vécu dans les deux dernières années, force est d'admettre que ce n'est pas la réalité.

1170 Donc, on n'a pas le choix. On doit continuer à se battre puis demander aux gens dans votre position, au ministre, dont le titre a été modifié justement pour inclure la notion de développement durable, la notion de lutte aux changements climatiques, l'ensemble de ce qui va permettre aux gens de se développer. On n'a pas le choix de dire : la loi a été faite pour changer les vieilles mentalités, les vieilles façons de faire, il faut lui donner des dents. Il faut que le BAPE recommande qu'elle soit suivie de façon stricte. Sinon le prochain projet qui va être déposé va être une petite coche moins bien documenté, peut-être, ou une petite coche mieux documenté, peut-être, avec des vrais aspects de considération des populations.

1180 C'est le but de notre présence. Et, très humblement, avec tout ce qui a été amené et qui va continuer à être amené aujourd'hui, je crois que cette ligne-là n'est pas justifiée. Peut-être la construction, la rénovation d'une ligne peut être justifiée pour permettre de minimiser nos pertes qui, éventuellement, peut-être, on en parlé, je veux dire... j'avais écrit dans mes textes que je ne vous ai pas lus que selon moi, la compagnie des parapluies ne tombera pas en banqueroute – pour avoir un petit sourire de monsieur Paquin –, mais c'est vrai, c'est ce qu'on a appris hier.

1190 Donc, les barrages vont continuer à être pleins, sûrement. Et peut-être qu'on va pouvoir se permettre encore quelques pertes sur le réseau et continuer à générer des bénéfices pour notre société d'État et pour l'ensemble de la population.

Donc, c'est prématuré de prendre une décision comme celle-ci, de construire une nouvelle ligne pour résoudre des problèmes qui ont été amenés devant nous.

1195 Puis effectivement, on a été impliqué dans le dossier, parce que la ligne passait dans Lanaudière. Mais plus on lisait, plus on s'informait, ce n'est pas bon chez nous, puis ce n'est pas bon ailleurs.

LE PRÉSIDENT :

1200 Alors, nous vous remercions pour votre témoignage.

1205 **Mme JAQUELINE BREault**

LE PRÉSIDENT :

1210 Je vais maintenant inviter madame Jacqueline Breault à s'avancer. Bonjour, Madame Breault.

Mme JACQUELINE BREault :

1215 Bonjour. La dernière fois que j'ai fait une intervention, j'avais dit : « J'aime Lanaudière, Hydro-Québec semble aimer Lanaudière. »

1220 Alors, née aux pieds des Laurentides dans le rang de Kildare de Rawdon, issue d'une mère et d'un père dont la descendance compte 169 personnes, en majorité vivant dans Lanaudière, je livrerai aujourd'hui un message qui me tient à cœur.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1225 **Début de la phrase à la page 3 :** « De prime abord, ne connaissant les enjeux... »

Fin de la phrase à la page 3 : « [...] de la *Loi sur le développement durable*? »

Après 1982, suite à la bonne volonté des gens et la méconnaissance des conséquences de l'acceptation d'une ligne – j'avais écrit 315, alors c'est 735, une première blessure a été infligée aux Lanaudois laissant une cicatrice chez les citoyens et dans le paysage.

1230

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « Voilà qu'à nouveau Hydro veut infliger une autre blessure. »

Fin de la phrase à la page 5 : « [...] à des besoins autres tels que décrits plus bas. »

1235

Sur des sites Internet ayant comme titre « Avis de décision publié par le ministère de l'Énergie des États-Unis, le 1^{er} octobre 2014 » – ce n'est pas écrit, ceci, dans le chose, je vous remettrai exactement. Alors, on dit :

1240

« Ce projet a reçu l'autorisation du président des États-Unis, sous réserve du respect des conditions énoncées dans le rapport sur les impacts environnementaux. »

Et ensuite, un autre titre :

1245

« L'autorisation de la construction de la ligne de Champlain-Hudson Power Express de la frontière canado-américaine à la ville de New York, 6 octobre 2014, pour le transport de la ligne électricité fournie par Hydro-Québec. »

1250

Je fournirai l'information. Et, ensuite j'ai d'autres extraits de journaux qui ont paru dans la Presse le 18 novembre écrits par Hélène Baril qui disait :

1255

« Hydro-Québec a beau exporter ses surplus à pleine capacité des interconnexions existantes, elle devra faire mieux parce que son actionnaire attend des revenus supplémentaires de 85 M\$ des exportations d'électricité 2014 et 2015. »

Alors, aussi, dans le Journal de Montréal par Pierre Couture :

1260

« La signature d'un contrat d'achat d'électricité avec l'Ontario pourrait rapporter jusqu'à 14 milliards sur 20 ans – c'est des suppositions – dans les coffres d'Hydro-Québec » avance la coalition Ontario Clean Alliance Research. »

Et vous avez ensuite le paragraphe. Il y a un autre extrait plus bas, écrit le 20 novembre 2014 par Charles Lecavalier :

1265 « *La question de l'importation d'électricité québécoise devait être un enjeu soulevé par les gouvernements Wynne et Couillard. L'Ontario est en déficit de production et le Québec nage dans des surplus.* »

1270 Alors, je me pose la question : pourquoi mettre dans le béton tout de suite plus de 400 km de ligne dans un tracé bien précis, sans savoir s'il y a véritablement preneur avec une proposition de prix ferme.

1275 Et comme conclusion, des questions me viennent à l'esprit. Est-ce qu'Hydro-Québec doit répondre prioritairement à son principal actionnaire qui serait de générer des profits? Pense-t-il véritablement au bien-être de la majorité des Québécois? Pour cette entreprise, que veut dire le développement durable? Est-ce qu'Hydro-Québec a une vision d'avenir?

1280 Pour un développement harmonieux à la hauteur des attentes des citoyens de Lanaudière, il est impératif de ne pas autoriser la venue de la ligne 735 kV. Ce projet empêcherait l'exploitation de la région à son plein potentiel avec les attraits extraordinaires qui y sont propres tout en conservant un milieu de vie sain.

1285 Malgré les rencontres et les échanges des représentants d'Hydro-Québec avec les milieux et les élus locaux, l'acceptabilité sociale du milieu lanauois est loin d'être acquise.

Les valeurs humaines et les biens matériels tels que les fermes, les érablières, les forêts qui sont l'héritage de nos ancêtres depuis plus de 200 ans sont très importantes pour les Lanaudois.

1290 Que nous soyons de descendance irlandaise, française ou autre nationalité émigrée plus récemment, soit des Neveux, des Smith, des Blackgrave, les Lane, les Leblanc, les Beauséjour, les Breault et autres, nous sommes fiers de notre région et nous voulons conserver dans notre patrimoine et le faire fructifier afin de le transmettre aux générations futures dans son intégralité.

1295 Merci de nous avoir écoutés et bonne fin de journée.

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est nous qui vous remercions, Madame Breault, pour votre témoignage.

1300 **Mme JACQUELINE BREault :**

C'est bien, merci.

1305 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, il est très exactement 15 h. Nous allons faire une pause d'une vingtaine de minutes. Alors, nous allons recommencer à 15 h 20.

1310

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1315

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. RENALD BREault**

1320 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, la prochaine personne que nous allons inviter, monsieur Renald Breault, à venir s'asseoir à la table des participants. Par ailleurs, je n'ai pas eu d'indication que monsieur Éric Tétraut... il n'est pas ici, c'est ça, des manufacturiers exportateurs du Québec. Il était cédulé en troisième position, il n'est pas là. Donc, Monsieur Renald Breault?

1325

M. RENALD BREault :

Il va passer après moi.

1330

LE PRÉSIDENT :

Bonjour et bienvenue et à vous la parole.

1335 **M. RENALD BREault :**

Merci. On est mieux installé qu'hier. On a au moins un verre d'eau pour chaque personne, hier, il y en avait trois.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

On était rationné hier.

1345 **M. RENALD BREault :**

On se laisse aller aujourd'hui.

1350 D'entrée de jeu, je vais me présenter, puis je veux faire une petite correction au niveau de mon mémoire. J'ai fait plusieurs paragraphes, mais sans marquer le 1, 2, 3, 4, 5, puis j'aimerais vous l'indiquer dans ce sens-là pour être capable de suivre, parce que je vais vous envoyer, d'ici sept jours, une modification de mon mémoire, parce que depuis tantôt, puis même depuis hier, j'ai beaucoup de corrections.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

1360 **M. RENALD BREault :**

Peut-être pas des corrections comme des affirmations ou des choses plus importantes encore qui m'ont vraiment sauté aux yeux.

1365 Bon. Je me présente, Renald Breault, propriétaire d'une entreprise agricole dans le secteur laitier depuis plusieurs générations, avec de la relève. D'ailleurs, on est la quatrième génération. Je fais partie des grandes familles – d'ailleurs, ma tante Jacqueline a passé juste avant moi – de Lane, Breault, Beauséjour, Guilbault, pour ne nommer que ceux-là. C'est eux autres qui ont bâti Rawdon. En gros, c'est des gens bien implantés et bien plantés aussi.

1370 Tout ça m'a amené à la 735 du Bout-de-l'Île, Saguenay-Lac-Saint-Jean-Montréal. Ça a été comme une... ça ne me touchait pas vraiment au bout de ma terre, juste sur le coin. Les premières lettres qu'on a reçues, ça a été... j'ai des amis qui sont à côté de moi, des propriétaires de ferme aussi, et tout ce questionnement-là, autant sur le plan environnemental, économique, social, a toujours resté sans vraie réponse claire de la part d'Hydro, du promoteur.

1375 On répondait toujours que c'était une nécessité au bon fonctionnement, à la stabilité du réseau déjà existant en cas de panne majeure due au climat. On parle beaucoup du verglas. Je pense qu'il est tombé depuis ce temps-là, le verglas, puis il n'y en a plus sur les lignes.

1380 Ce projet, côté environnemental, c'est un désastre. J'ai eu mon père qui a vécu la première dans les années 70 – et on était à ce moment-là, en 74, on était la famille terrienne de Rawdon qui a été... vous connaissez sûrement ça, la famille terrienne, je pense bien – et il a connu aussi celle de 84. Il est décédé au mois de janvier et je peux vous dire qu'avant de décéder, il est venu au sous-sol de l'église et d'un, l'Hydro-Québec nous a bien reçus, pas capable de donner une

1385 chaise à une personne âgée de 87 ans à ce moment. Grande déception de mon père. Il m'a dit :
« Renald – il me dit – s'il te plaît, il ne faut pas qu'elle passe. C'est un désastre. On coupe les
montagnes, puis on ne dit rien. »

1390 Là, avec des copains, Citoyens Haute Tension, et tout ça a fait en sorte qu'on s'est
impliqué. Je suis rendu conseiller. Je suis membre de la Fabrique à Rawdon, je suis
administrateur à l'UPA et puis on a poussé. On a eu des ententes bonbons faites avec Hydro-
Québec, avec l'UPA.

1395 Je m'explique, un bonbon : si je prends l'exemple à la Fabrique, on a une antenne en haut
de l'église qui est faite par Rogers. Je peux vous dire qu'on dépasse l'entente par mois,
l'utilisation, l'entente, là, elle dépasse par mois qu'est-ce qu'Hydro-Québec paye pour tout le
temps. Ça, puis elle a été obligée de passer PIIA de la municipalité. Ça veut dire qu'il faut qu'elle
se camoufle dans tout ce schéma-là.

1400 Quand je vois une ligne électrique passer dans une montagne puis qu'on me dit que ça n'a
aucun impact, c'est bien de valeur, ça ne me rentre pas dans la tête. Ça ne me rentre carrément
pas. On a beaucoup de choses qui nous amènent à dire : « Est-ce qu'il y a moyen de faire
d'autres choses? » On a parlé des compensateurs en cours de route – d'ailleurs, c'est pour ça
que j'ai fait plein de brouillons dans le chose.

1405 Puis un coût à l'environnement ne se compte pas en cordes de bois, en bout d'âcres qu'on
défait, là. Ce n'est pas vrai. Un coût en environnement, ça se compte en génération. Vous avez
l'exemple que je vous ai donné de mon père, qui a vécu – il a même un terrain sur le chemin
Forest qu'il avait acheté, ils lui ont coupé carrément son développement de 52 terrains que,
1410 finalement, il a vendu deux terrains, parce qu'il était sur le long de la rivière Rouge qui descend,
puis ils vont passer par-dessus, ils vont l'agrandir encore.

1415 On peut parler aussi du côté sécurité civile. L'autre jour, à la TV, je regardais Historia. C'était
« Au cœur de la tempête », puis ça, c'est juste une petite parenthèse que je vous fais, puis vous
allez voir où je veux en venir. Quand on déboise un grand terrain en montagne, les risques de feu
de forêt, ils sont plus grands. On assèche le terrain. On crée une espèce de microclimat qui n'est
pas adapté à ce terrain-là.

1420 Présentement sur le piémont, on a est-ouest. Nord-sud serait la nouvelle ligne qu'ils veulent
descendre. Ce que je vous amène, ça s'est passé au Japon dans les années 1920-1917. Ça a
créé un corridor, il y a eu un feu. Eux autres c'était des grandes artères. Le préfet, pas le préfet,
mais le maire de cette grande ville-là a tout ramené son monde – puis c'était vieux, c'était au
Japon – il a tout ramené ça dans un grand terrain. Ce que ça a fait, le courant d'air, c'est que ça a
fait une tornade de feu. Mais les personnes sont toutes décédées, Monsieur.

1425 Ça fait que si je prends Rawdon, géographiquement parlant, on tombe dans la pointe de ces deux artères-là qu'Hydro-Québec, qu'ils veulent nous mettre. Si ce n'est pas un impact social, ça n'a jamais été mentionné nulle part. Je l'ai vu. Ça m'a vraiment frappé, ça. J'ai dit : tabarouette! C'est gros, là. Puis c'était vraiment une tornade. Puis une tornade, vous savez, ça ne se contrôle plus.

1430 Ça fait que plus qu'on agrandit nos couloirs, plus qu'on assèche nos montagnes... puis en passant, dans la municipalité je suis dans le comité de l'environnement, ça fait que ça m'aide aussi à comprendre bien des choses.

1435 Dans l'environnement on a, surtout en agriculture, on a aussi des permis d'étendre, des permis d'achat de pesticides. Tu peux acheter des pesticides, mais celui qui l'étend – puis j'ai vu dans Hydro-Québec, eux autres, c'est à sous-contrat – est-ce qu'il vérifie vraiment ces gens-là qui étendent leurs pesticides? Est-ce qu'ils ont leur permis? Parce que nous, on est obligés d'avoir ça. Puis c'est vous autres, le ministère de l'Environnement, qui nous obligez d'avoir ça, des permis d'étendage. Des cours sont donnés pour ça. Je n'ai pas vu ça nulle part encore. Je n'ai pas vu aucune mention là-dessus, puis je n'en perdrai pas mes cheveux, Monsieur Paquin. Je pense qu'on se l'est déjà dit qu'on n'avait pas gros de cheveux.

1440 Les effets négatifs sur la production laitière. On a de nombreux exemples de tension parasitaire, on a un monsieur Prud'homme ici, là-bas, la baisse de production, les avortements, le stress des animaux. Là, on parle des animaux, mais les gens qui traitent ces animaux-là, ils ont un méchant stress, parce qu'économiquement parlant, ça devient bien irritable. Ça en est même fatigant.

1450 Puis ça, à une réunion d'information à l'Hydro, si je ne me trompe c'était au collège, on a entendu de l'Hydro-Québec que c'est un phénomène paranormal. Ils ne sont pas capables d'expliquer, mais à toutes les fois qu'il y a une ligne électrique qui passe proche d'un bâtiment d'exploitation agricole, oups! C'est un phénomène. Quand ils ne sont pas là, les phénomènes s'en vont. Bien, moi, j'aimerais ça qu'ils partent pour de bon dans mon coin. Je ne les appellerai pas mes phénomènes, tant qu'à moi, j'aurais d'autres mots, mais je vais les garder pour moi.

1455 L'entente UPA qu'il y a eu, ça, ça a été décrié de part et d'autre, de plusieurs producteurs. Il y a des administrateurs qui ne se sont plus représentés, parce qu'ils n'ont même pas voulu signer la pétition. Et on a monté jusqu'à, pratiquement à la Direction pour venir à bout. On a demandé 1 km des fermes.

1460 Si on passe la ligne présentement à Rawdon, il y a cinq fermes laitières qui vont être touchées, si on passe à 1 km. Là, on parle un peu moins, parce que là on est à 500 mètres. Mais

1465 à vol d'oiseau, 1 km ce n'est vraiment pas loin. Les tensions parasitaires peuvent vraiment affecter à peu près tout le monde.

1470 On dessèche les – je reviens toujours à mon dessèchement naturel qu'ils vont nous faire, parce qu'on parle naturel, on parle de la flore, la faune, mais les cerfs de Virginie que monsieur le maire tantôt a parlé, il ne faut pas oublier qu'il y a les prédateurs qui s'installent. Si j'étais chassé par un prédateur, si j'ai 80 mètres à passer, Monsieur le président, mais si j'en avais 160, là, je me demanderais comment je passerais.

1475 Ça fait que donc, la première chose que je ferais c'est que je ne passerais pas là. Mais si je m'en vais sur l'autre bord, j'ai des routes, je me fais frapper. Le vrai prédateur, c'est peut-être Hydro-Québec qui est en train de nous gâcher toute cette faune-là puis cette flore-là, passer par-dessus nos rivières. On a, à Rawdon, un lac des Sources qu'ils vont passer proche. On étend des pesticides puis on ne dit à peu près rien. Puis une chance que vous êtes là. Vous êtes peut-être la barrière qui va dire à Hydro-Québec : c'est assez.

1480 L'installation des pylônes. En plus d'être laid – on ne se le cache pas c'est laid – ça a un impact visuel. On arrive dans le temps de Noël, au moins s'ils mettaient des lumières sur la montagne, ça serait beau – ce n'est pas le courant qui leur manque –, mais je me demande s'il y a du courant même dans la ligne sur la montagne.

1485 Franchement, là, descendez la grande côte de la 348 vers Joliette – puis ils nous ont toujours dit qu'ils cachaient la première partie du chemin. Ce n'est pas vrai, ça. Ça n'a pas été long que ça a été fauché ou c'est mort, ou bref, quand tu assèches un terrain, l'autre à côté va mourir. Ça s'agrandit puis... ça se fait naturel, mais ce n'est pas naturel.

1490 Astheure, si on mettait 160 mètres de large, grosso modo c'est ce qui va arriver, la montagne, elle vient de manger une claque, là. Puis quand je parle de la montagne, ce n'est pas rien de Rawdon, ça s'en va du haut en bas, puis on est en train de dévaster notre territoire, vraiment.

1495 Ce qui m'amène un peu à des regroupements de Citoyens Haute Tension. Ces gens-là sont venus justement par Hydro, tantôt. C'est eux autres qui l'ont mis au monde. Mais il y a eu des résolutions faites par les MRC. Puis il y a une madame, c'est au collège, madame – comment elle s'appelle la madame? Elle était toujours en négociation avec la MRC puis les maires. Puis le maire de Saint-Alphonse, le maire de Rawdon ont été au micro, ils ont dit – puis j'étais là, il y avait madame Roberte Sylvestre qui a posé la question; ils continuaient à négocier, mais il y avait des résolutions qui disaient qu'ils ne voulaient rien savoir. Puis il a fallu à plusieurs reprises lui demander.

1500

1505 Ça fait que la désinformation d'Hydro-Québec, la, comment je pourrais dire ça, la transparence d'Hydro-Québec, elle en a mangé une claque, là. Ce n'était pas évident de se faire dire, surtout au maire, puis d'aller dire au maire : « On ne prend pas de vos commentaires. » Ça, c'est doublement fâchant pour un maire quand tu négocies avec, de te faire dire : « Je ne veux pas vos commentaires, Monsieur le maire. » Il représente quand même 10 000 personnes ce maire-là, monsieur Guilbault de Rawdon.

1510 Il y avait monsieur de Saint-Alphonse qui est allé au micro puis dire : « Écoutez, là, on est à la MRC. On a des résolutions unanimes, elles sont unanimes. » À Rawdon, c'est unanime depuis deux mandats, là. Je ne vois pas comment qu'Hydro-Québec peut dire qu'elle est transparente dans ses avances, en voulant dire que : regarde, oui, c'est correct, ça n'a aucun impact. Ils ont fait
1515 socialement un impact qui est en fait que notre belle société d'État est en train de devenir un salissage; un salissage carré de notre société, là.

Puis ce n'est peut-être pas l'Hydro-Québec, ils n'ont peut-être pas ces mandats-là, mais il y a quelqu'un qui a donné le « Vas-y, fait ça de même. » Il y a quelqu'un qui l'a fait, puis ça, ça m'indigne un peu de voir ces gens-là. Je ne comprends pas même qu'ils peuvent se présenter
1520 aujourd'hui dans la salle, à part de prendre des notes puis peut-être essayer de... parce que j'ai l'impression aussi que c'est nous qu'on a fait en sorte qu'ils vont passer ou ne pas passer, parce qu'on leur amène des solutions à leur problème, parce qu'ils ne les ont vraiment pas regardées.

1525 Je vais prendre l'exemple de Duvernay qui a trois 735 qui rentrent. J'ai demandé à monsieur Bolullo, au collège – non, excusez, c'était avec vous, même, à la dernière audience qu'on a eue ici, vous étiez à Terrebonne – s'il avait regardé voir si la Jacques-Cartier... non, bien, il dit : « De toute façon, c'est sûrement plus cher. » Donc, l'étude n'a pas été faite. Les compensateurs en série, ça n'a pas été regardé plus que monsieur Bolullo ou les autres sont allés
1530 visiter dans la montagne qu'est-ce que ça faisait les impacts.

Ça fait qu'aujourd'hui, on arrive devant plein de monde. On veut faire accroire au monde qu'on est transparent. C'est faux. C'est une foutaise. On rit de nous autres, là.

1535 Ça fait que vous avez... en gros, j'ai fait six questions sur ma conclusion.

Pourquoi Hydro-Québec n'a jamais parlé de compensateur en série? Il a fallu que les gens de Citoyens Haute Tension aillent à la Régie de l'énergie. Ça a sorti là. Le poste Judith-Jasmin, il apparaît là. Puis quand je parlais de transparence, tout à l'heure, Monsieur le président, j'espère
1540 que vous allez en faire mention que c'est comme un projet non complété, non fait correctement. J'espère de toute grâce que vous allez leur dire, aux ministres. Regarde, je ne comprends même pas que vous continuiez, même.

1545 Je ne veux pas vous blâmer, vous avez un mandat, mais votre mandat est bien d'avoir du A au B, tout complet. Mais là, présentement, on patine. Monsieur Dallaire l'a bien dit : ils se sont fait pogner par des *red herring* qu'ils appellent, là. C'est ça qui arrive. Ils les envoient là, puis pendant ce temps-là, ils sont de l'autre bord après travailler.

1550 Puis dans les études d'impacts, dans les études, comment je pourrais dire, sur la leucémie, et ainsi de suite, les études ont toujours été commandées par Hydro-Québec, chose curieuse. Pourquoi qu'ils n'ont pas, le gouvernement ou même le ministère de l'Environnement n'a pas demandé à une firme indépendante? C'est facile, quand tu es le promoteur d'un projet, c'est facile de dire que l'impact... qu'il n'y a pas d'impact quand c'est toi qui fais l'étude.

1555 Chez nous, quand je fais des études, elle est bien différente que quand c'est le comptable qui le fait. Je peux vous dire que des fois on reste surpris. Même, à la limite, on pourrait quasiment dire qu'on est au bout du pont – dans mes expressions à moi, toujours.

1560 Pourquoi Hydro-Québec ne cherche pas d'autres moyens? On prend l'exemple du téléphone. Ça a commencé avec deux *cans* puis un fil entre les deux. Aujourd'hui, on peut parler avec une petite boîte au bout du monde, on peut avoir des renseignements qu'on n'a pas.

1565 Hydro-Québec est encore avec ses vieilles gugusses en l'air, avec des grosses cacanes. Ils n'ont pas pensé de passer souterrain, Monsieur. Ils n'ont pas pensé de passer dans l'eau. On a l'exemple que l'autorisation était, de passer en dessous du lac Champlain – ma tante Jacqueline, en passant, de la grande famille, a dénoncé. Comment ça se fait qu'Hydro-Québec n'a pas d'entente, preneur? On bâtit en haut, on envoie ça en bas. On n'a pas preneur, mais oups! On apparaît. Transparence, Monsieur. C'est aucunement transparent. C'est encore une espèce de foutaise qu'on nous met sur la tête, puis encore une autre fois, je vais perdre mes cheveux. Je vais finir par ne plus en avoir.

1570 Ça fait qu'en conclusion, mais ce n'est peut-être pas une conclusion que j'ai, on parlait des compensateurs série, puis je l'ai amené à plusieurs reprises, on a – j'espère que je n'ai pas dépassé mon 15 minutes?

1575 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez encore une couple de minutes.

1580

M. RENALD BREault :

1585

Ah, bien, je peux vous en passer une heure de temps aussi.

LE PRÉSIDENT :

1590

Je vais vous avertir avant.

M. RENALD BREault :

1595

Mais je vais arrêter. Je pensais de prendre monsieur Dallaire, je pensais d'être capable de battre monsieur Dallaire, mais je parle trop vite, monsieur Dallaire est moins pressé que moi.

1600

J'ai demandé à un moment donné quelle grandeur ça avait où est-ce qu'ils mettent les compensateurs série : 365 mètres par 365 mètres. Je m'imagine, tu en mets au bout, un en bas. Quand on coupe 400 km de long, 85 mètres, il me semble que ça endommage beaucoup. Je n'ai pas besoin d'être ingénieur, je n'ai pas besoin d'être mathématicien pour comprendre que si on passe le même courant – puis il n'y a pas plus de perte, ce n'est pas vrai, là. Parce qu'il y a toujours 5 % de perte qui se perd dans la ligne 735. Ça, c'est monsieur Bolullo qui l'a dit. Avec plusieurs tentatives, on est venu à bout de lui arracher ça.

1605

Ça fait que l'impact est là. Ça fait que dans ma conclusion de tout ce que j'ai avancé et de tout ce que j'ai dit, si ce n'est pas le gardien de l'environnement, si ce n'est pas le BAPE, c'est qui? Je vous la pose la question, Monsieur. C'est ma conclusion.

LE PRÉSIDENT :

1610

Alors, nous vous remercions pour votre témoignage.

M. RENALD BREault :

1615

Avez-vous des questions?

LE PRÉSIDENT :

1620

Non, on n'a pas de questions. Alors, on vous remercie.

M. ROBERT SAHAROV

1625

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter monsieur Robert Saharov d'Aménagement Lac aux Sources.
Bonjour, Monsieur.

1630

M. ROBERT SAHAROV :

Bonjour, merci. Parce que je peux faire en sorte que ça passe sur l'écran? Je veux simplement montrer mon projet.

1635

Alors, premièrement, merci au BAPE pour la possibilité d'exprimer nos pensées sur le projet de Haute Tension 735. Aménagement Lac aux Sources est une société québécoise créée par mon père en 1984. La compagnie a pris ses racines en 1956 quand mon grand-père a acheté 300 acres dans la vallée Dupuis à 5 km du village de Rawdon. Avec mon père, ils ont déterminé qu'ils pourraient créer un lac en construisant une digue de 60 mètres. Et ces travaux ont été complétés en 1967.

1640

LE PRÉSIDENT :

On va juste prendre une petite pause, le temps que vous puissiez arranger ça. On ne vous enlèvera pas de temps de participation, bien entendu.

1645

M. ROBERT SAHAROV :

Alors, voici une visuelle du grand lac aux Sources et du petit lac aux Sources. Comme vous voyez, la 337 qui passe à gauche. Ce lac se trouve à moins de 5 km de Rawdon et dans les années 70, on a été expropriés pour faire passer la ligne là où c'est marqué « Phase 4 ». Alors, la ligne coupe un peu à la droite en venant ici.

1650

Là, maintenant, Hydro-Québec qui premièrement nous a avisés que la ligne passerait du côté est, mais, après des grosses délibérations, ont décidé de passer du côté ouest. Et évidemment, ça prendrait beaucoup de territoire. Avant, on pensait perdre 60 000 pi². Maintenant, ça va revenir à peu près à 400 000 pi².

1655

Mais l'autre problème, comme vous voyez, il y a le petit lac aux Sources, et comme j'ai dit c'était des lacs qui étaient créés par l'homme, et nous avons investi beaucoup d'argent dans ce projet-là. Et que je trouve aussi un peu injuste, disons, nous avons dépensé beaucoup de temps

1660

et d'énergie pour recevoir tous les certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement. Alors, quand Hydro-Québec décide qu'ils n'en ont pas besoin, on se pose des questions.

1665

Et, évidemment, recevoir des certificats d'autorisation, ça prend beaucoup d'argent. Il faut payer pour les permis, il faut payer les ingénieurs, il faut payer les biologistes et il y a beaucoup de stress. Évidemment, on a fait ces études et il fallait les refaire trois fois pour bien identifier toutes les zones humides que vous voyez ici.

1670

Alors, maintenant, avec la nouvelle ligne, ça devrait passer à moins de... alors, voilà la ligne existante. Comme vous voyez maintenant, elle se trouve assez éloignée, mais avec la nouvelle ligne qui passerait ici, ça va être à moins de 100 mètres du lac. Alors, évidemment, je trouve qu'il y aurait probablement des impacts sur le gros lac.

1675

Et aussi, comme vous voyez, les lots qui sont ici sont très vendeurs, parce qu'il n'y a personne qui devrait regarder les lignes électriques. Alors, en effet, en passant les lignes là, je crois que je vais perdre énormément de revenus potentiels. Et, honnêtement, je croyais que cette phase-là rapporterait le plus gros profit pour le projet, parce que c'est vraiment les lots les plus beaux.

1680

Quoi d'autre est-ce que je pourrais mentionner? Alors, nous estimons que ce projet pourrait générer au moins un bon 25 M\$ pour l'économie québécoise. Et, évidemment, ça va donner des très bonnes retombées économiques pour la municipalité de Rawdon et aussi pour les autres commerçants qui se trouvent un peu dans la région.

1685

Et j'aimerais aussi souligner, avec mon voisin Kinadapt, on pourrait vraiment avoir un des coins les plus beaux à une heure de Montréal. Et j'ai même discuté avec Peter, hier, ça semble penser, on pourrait avoir un triathlon qui va passer dans le coin, et évidemment, ils aimeraient utiliser le lac aux Sources.

1690

Mais évidemment, il y a une grosse pollution esthétique que je crois qui n'était pas vraiment adéquatement compensée quand la ligne a été initialement faite. Et comme je vous ai mentionné, on trouve qu'on va probablement perdre un bon quatre, cinq lots extrêmement bien vendeurs.

1695

Quoi d'autre est-ce que je pourrais mentionner? En effet, c'est ça. Alors, j'aimerais savoir si peut-être il y aura d'autres technologies qui pourraient remplacer la ligne existante. Évidemment, si on trouve une façon d'éliminer cette ligne-là, je crois que ça ferait un plus beau projet.

1700

Et ce qui nuit vraiment, c'est que j'ai des clients potentiels qui viennent et quand je dois l'expliquer que peut-être un jour il y a des lignes électriques qui vont passer là-dedans, ça nuit aux ventes.

1705 Alors, dans cette économie de ces jours-ci, c'est assez difficile pour des entrepreneurs à faire leur argent, et ces lignes ne nous aident pas en tout.

Et, finalement, en conclusion, les risques que les entrepreneurs indépendants prennent sont plus élevés que ceux d'une société d'État et nous suivons les règles, mais ça serait une bonne chose qu'une société d'État nous montre l'exemple aussi. C'est tout.

1710 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. J'avais imprimé une carte à partir de Google Earth pour localiser le lac aux Sources. Est-ce que vous seriez capable de revenir à la figure où on voyait le plan, le lac en plan?

1715 **M. ROBERT SAHAROV :**

Oui.

1720 **LE PRÉSIDENT :**

J'essaie de voir si j'avais... parce que quand j'ai tapé sur Google Earth et que j'ai fait « lac aux Sources », on m'a indiqué Rawdon. Sur la figure que j'ai, c'est Rawdon et le lac serait situé presque au nord...

1725 **M. ROBERT SAHAROV :**

À 5 km.

1730 **LE PRÉSIDENT :**

... au nord-est de Rawdon. Donc, c'est le bon lac? Parce qu'il n'a pas tout à fait la même forme, que je peux voir sur la figure. C'est pour ça, ça m'intriguait. Mais le lac aux Sources, donc ce serait au bon endroit.

1735 **M. ROBERT SAHAROV :**

Si vous permettez, je peux jeter un coup d'œil sur votre map?

1740

LE PRÉSIDENT :

1745 Oui, s'il vous plaît, voir si c'est le bon lac que j'ai...

M. ROBERT SAHAROV :

1750 Oui, c'est bien ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, c'est le bon? O.K.

1755 **M. ROBERT SAHAROV :**

(Commentaires hors micro - inaudibles.)

LE PRÉSIDENT :

1760 Très bien. Bon, bien, je vous remercie pour la précision. Kinadapt pouvez-vous m'indiquer sur le... c'est pour ça qu'on est audio, mais pouvez-vous m'indiquer sur la figure, Kinadapt, c'est où exactement par rapport au lac?

1765 **M. ROBERT SAHAROV :**

Ici.

LE PRÉSIDENT :

1770 Ah, O.K. Parfait.

M. ROBERT SAHAROV :

1775 Donc, nous on a 200 acres...

LE PRÉSIDENT :

1780 Très bien, je vous remercie. Donc, Kinadapt est immédiatement, pas tellement loin, disons... si on met une échelle, à moins d'un kilomètre au sud du lac aux Sources.

M. ROBERT SAHAROV :

1785 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1790 Selon ce que je peux voir. Très bien. Alors, je vous remercie. Nous vous remercions pour votre témoignage.

Mme JUDITH GODIN

1795 **LE PRÉSIDENT :**

Nous allons maintenant inviter la MRC de Matawinie, madame Judith Godin à s'avancer.

1800 **Mme JUDITH GODIN :**

Bonjour!

1805 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Madame.

Mme JUDITH GODIN :

1810 Donc, je vais faire un peu comme tout le monde, donc de faire un résumé du mémoire en tant que tel. Donc, peut-être juste commencer à faire un rappel.

1815 Le territoire en tant que tel de la MRC, c'est un territoire où tout ce qui est élément naturel est quand même très prédominant, parce qu'on parle de la forêt, les montagnes, les lacs, les rivières. C'est un territoire de plus de 10 500 km², qui est situé à près de 70 % de terres publiques. C'est aussi composé de trois régions géographiques, soit les plaines du Saint-Laurent au sud, qui sont reconnues par la présence de nombreuses terres agricoles, le piémont qui est situé à la limite des plaines et du Bouclier canadien et finalement le Bouclier canadien, qui est plus au nord, mais qui est aussi reconnu pour ses paysages naturels qui sont quand même assez spectaculaires.

1820

Et aussi, le territoire de la MRC est quand même un attrait assez important pour les villégiateurs et tous les adeptes du récréotourisme.

1825 Donc, par le projet de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île, la MRC a des inquiétudes et des préoccupations à l'égard du projet, considérant qu'il y a une immense partie du territoire qui est encore à l'état naturel et qu'on peut quand même qualifier de paradis à l'état sauvage. Il y a de nombreux villégiateurs qui viennent profiter de la tranquillité de la nature, de la qualité de vie hors du commun puis des attraits touristiques. Il y en a quand même plusieurs. On pense à
1830 pourvoiries, ZEC, réserves fauniques, puis aussi les privés qui ont des commerces touristiques dans la région.

Et il y a quand même aussi la proximité avec la grande région de Montréal qui lui donne un avantage assez concurrentiel envers d'autres régions du Québec qui ont conservé elles aussi leur patrimoine naturel. Donc, ça explique un potentiel immense au niveau du développement récréotouristique au sein du territoire.

1835 Et il y a quand même aussi la proximité avec la grande région de Montréal qui lui donne un avantage assez concurrentiel envers d'autres régions du Québec qui ont conservé elles aussi leur patrimoine naturel. Donc, ça explique un potentiel immense au niveau du développement récréotouristique au sein du territoire.

1840 Les préoccupations au niveau de la ligne, c'est notamment en raison des éléments qui suivent : il y a premièrement les impacts sur le développement des collectivités et aussi sur l'épanouissement des générations futures qui habiteront ou qui vont côtoyer le territoire.

1845 Il y a les impacts sur le paysage. Je pense qu'on en a parlé plusieurs fois aujourd'hui, pour l'aménagement de pylônes, notamment dans les secteurs naturels et dans la plaine agricole et donc, les percées visuelles que ces pylônes vont avoir sur l'impact paysager.

1845 Les impacts aussi reliés au déboisement forestier. Donc, on l'a lié aussi autant au niveau paysage qu'au niveau écologique. Donc, on en a entendu au niveau, le ruissellement, les risques d'incendie de forêt.

1850 Un impact aussi sur l'industrie touristique, étant donné qu'il y aurait dénaturalisation de certains paysages qui pourraient avoir des impacts négatifs directs sur l'industrie touristique, qui est quand même un créneau de développement économique de premier plan en Matawinie.

1855 Aussi, une des préoccupations au niveau de l'agriculture, qui est quand même un peu plus prépondérante étant donné l'impact que ça a au sud du territoire, le passage de la ligne. C'est qu'actuellement, la MRC est à travailler sur un plan de développement de la zone agricole. Et ça vise justement à rendre plus dynamique la zone agricole en tant que telle. Et sur le territoire de la MRC de Matawinie, cette zone agricole là représente 2,3 % du territoire, de là l'importance, non seulement de la protéger, mais aussi de la mettre en valeur.

1860

Et nos préoccupations, plus particulièrement par rapport à la zone agricole c'est que ça va, oui, affecter les paysages agricoles, mais aussi causer une pression néfaste sur la pérennité de l'agriculture en Matawinie, notamment en raison de l'expropriation probable de certaines parcelles en culture.

1865

Aussi, il y a les impacts nuisibles qui sont appréhendés sur le rendement agricole. Les installations d'élevage, on a entendu plusieurs fois par rapport aux impacts sur les animaux. Donc, pour les zones agricoles, ce qui est mentionné c'est de préserver ce peu de territoire là qu'il y a sur la MRC.

1870

Aussi, d'autres impacts, d'autres préoccupations qu'il y a par rapport au projet. On en a entendu parler tantôt, les impacts sur la faune, abeilles et comportement des chevreuils. Il y a aussi les impacts sur le développement économique. Donc, ça pourrait des fois être susceptible de freiner la volonté des promoteurs immobiliers de développer certaines parties du territoire qui ont, oui, un potentiel de développement immobilier, mais qu'il y aurait des impacts négatifs avec le transport d'électricité : paysage et les ondes qui sont créées par les lignes de transport.

1875

Il y a des impacts du déboisement forestier sur la sécurité publique, donc les feux de forêt. Et la MRC souhaite être assurée que le déboisement ne va pas favoriser les corridors de vent qui pourraient alimenter davantage les feux de forêt, notamment en période de sécheresse.

1880

Donc, ce qui est un peu un rappel, c'est que c'est la qualité de vie avant tout. La quiétude et la qualité de vie sont des aspects d'une importance quand même assez capitale dans le développement territorial de la MRC. La construction d'une ligne à haute tension est quand même susceptible de causer des effets indésirables sur la santé de la population en raison aussi de l'utilisation de pesticides pour limiter la croissance de la végétation aux abords de la ligne de transport. À cet effet, Hydro-Québec n'a pas réussi à démontrer hors de tout doute que le projet ne causerait aucun effet sur la santé de la population, le principe de précaution doit être appliqué.

1885

Aussi, notamment, lors de la planification des travaux, Hydro-Québec effectue le repérage des éléments de captage des eaux souterraines alimentant 20 personnes ou plus. Donc, ce qui nécessite un CA auprès du ministère de l'Environnement. Par contre, tout ce qui est puits, petits réseaux d'aqueduc privés, ils ne sont pas répertoriés par la société d'État et ce qui pourrait causer des impacts sur la contamination des puits privés et, en l'occurrence, qu'il y ait des impacts néfastes sur la santé de la population.

1890

1895

Donc, la MRC demande si Hydro-Québec avisera la population lors de l'épandage de pesticides, puisque la contamination potentielle des plans d'eau, des puits et des nappes phréatiques est appréhendée et redoutée.

1900

1905 Ce qui est questionné par la MRC est aussi : est-ce que c'est le projet de moindre impact? Donc, Hydro-Québec n'a pas convaincu la MRC que le projet présenté serait celui ayant le moins d'impacts négatifs tant sur la population, le développement économique, l'environnement et le territoire.

1910 Les alternatives autres que le projet dans sa forme actuelle devraient être prioritaires par Hydro-Québec, notamment, on en a entendu parler plusieurs fois, la compensation en série ou encore l'enfouissement souterrain des fils électriques. Hydro-Québec se limite à mentionner l'argument économique pour éliminer les alternatives au projet choisi. Et la société d'État n'a pas réussi à faire la démonstration que ces alternatives ne sont pas envisageables.

1915 Donc, pour toutes les préoccupations qu'on vient tout juste de mentionner, la MRC est d'avis que ce n'est pas à la population de la Matawinie de payer, au détriment de leur qualité de vie et de leur environnement, pour assurer la rentabilité d'Hydro-Québec.

Le Conseil de la MRC de Matawinie a refusé, par voie de résolution adoptée lors de la séance ordinaire du 14 mai 2014, que le projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île passe sur son territoire. Voilà.

1920 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous remercions pour votre présentation. Monsieur Paquin?

1925 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Vous avez mentionné que les activités récréotouristiques sont une activité importante dans la MRC. Avez-vous des chiffres sur l'ampleur de ces activités-là?

1930 **Mme JUDITH GODIN :**

Les chiffres pourraient vous être fournis. Il y a eu des études de faites par rapport à ça. Je pourrais le prendre en note et vous transmettre les informations.

1935 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Merci.

1940

LE PRÉSIDENT :

1945 Moi, j'aurais une question. Nous avons adressé des questions par écrit à la MRC après l'audience, la première partie de l'audience publique. Donc, il était question que le sujet de la ligne soit discuté au Conseil des MRC le 26 novembre dernier. Je suis allé vérifier sur votre site Internet dont on avait l'ordre du jour, mais le procès-verbal, votre MRC, si je me souviens bien ne met pas les procès-verbaux des réunions en ligne.

Mme JUDITH GODIN :

1950 Non.

LE PRÉSIDENT :

1955 Est-ce que le sujet a été discuté le 26 novembre dernier, de la ligne?

Mme JUDITH GODIN :

1960 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et quelles ont été les conclusions?

1965 **Mme JUDITH GODIN :**

La résolution a été transmise par la suite aussitôt qu'elle est sortie, elle a été transmise au BAPE. Vous l'avez reçue.

LE PRÉSIDENT :

Donc, dans ces derniers jours, vous l'avez transmise.

Mme JUDITH GODIN :

1975 Oui, oui. Exactement.

1980

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Parce que la semaine dernière, je ne l'avais pas encore. Donc, je vous remercie, ça répond à ma question.

1985

Mme JUDITH GODIN :

Parfait.

1990

M. GILLES CÔTÉ

LE PRÉSIDENT :

1995

Alors, nous allons maintenant inviter monsieur Gilles Côté du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière. Bonjour, Monsieur.

M. GILLES CÔTÉ :

2000

Bonjour, Monsieur le commissaire. D'abord je vous présenterai brièvement notre organisme, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière ou ce qu'on appelle CREL, pour les intimes, a été fondé en 1991. C'est un organisme de concertation et de consultation en matière d'environnement reconnu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il regroupe des organismes et des individus préoccupés par la protection et la mise en valeur de l'environnement et par la promotion du développement durable dans la région de Lanaudière.

2005

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2010

Début de la phrase à la page 1 : « Le CREL se veut le défenseur... »

Fin de la phrase à la page 7 : « [...] en consommerait environ 100 TWh en 2021. »

2015

Selon les données du plan global d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec 2003-2012, il en coûterait environ 20 ¢ du kilowattheure économisé sur une seule année par des mesures d'efficacité énergétique. Ainsi, pour réduire de 10 TWh par an la consommation d'électricité de la région de Montréal d'ici 2021, il faudra y investir 2 G\$ en efficacité énergétique soit moins que le double du projet présenté de 1,35 G\$.

2020

Ce calcul-là n'a pas été fourni dans la version que vous avez et est destiné à remplacer les calculs qui sont, je ne dis pas erronés, mais pas tout à fait complets, qu'on vous a fournis. Alors, on va faire la correction.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2025

Début de la phrase à la page 7 : « Ainsi, pour faire face au futur énergétique... »
Fin du mémoire.

Merci.

2030

LE PRÉSIDENT :

2035

Nous vous remercions pour votre présentation. Il y a une section que vous avez sautée sur la compensation. Habituellement, les compensations sont liées, disons, à la perte d'un élément précis de l'environnement, par exemple, ça peut être aussi être relié à la qualité de vie, mais par exemple, si c'est une perte de milieu humide que l'on doit compenser, à votre avis la compensation doit-elle porter également sur, à ce moment-là, sur le milieu humide, si c'est un milieu humide qui est touché?

2040

M. GILLES CÔTÉ :

2045

Tout à fait. Si on doit compenser des milieux humides, on devrait le faire en augmentant la conservation du territoire protégé, notamment en milieu humide. Mais lorsqu'on a abordé la question de la compensation dans notre mémoire, c'était le fameux 1 % qu'Hydro-Québec donne aux communautés touchées. On trouve que ça devrait être plus, parce que souvent les communautés sont... on revient avec le terme « victimes » du passage d'une ligne comme ça, et ça devrait être fait, selon nous, en améliorant l'efficacité énergétique.

2050

Donc, en faisant des investissements qui sont conséquents avec les effets de la ligne. Puisqu'il s'agit de consommation d'électricité, on devrait améliorer l'efficacité énergétique en donnant – là, je ne suis pas un actuaire, mais 2, 3, 4, 5%, je ne sais pas c'est quoi la valeur qu'il faudrait donner pour aider le milieu à consommer moins d'énergie puis à réduire la nécessité de toutes ces lignes-là.

2055

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, nous vous remercions pour votre témoignage.

2060 **M. GILLES CÔTÉ :**

Merci.

2065

M. GAÉTAN PRUD'HOMME

LE PRÉSIDENT :

2070 Alors, nous allons maintenant inviter monsieur Gaétan Prud'homme à s'avancer. Bonjour, Monsieur Prud'homme.

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

2075 Bonjour, Monsieur le président! Bonjour, Monsieur le commissaire! Moi, vous m'avez déjà entendu lors des premières séances parler des tensions parasites. Là, je tiens à vous remercier d'avoir accepté de m'écouter lors des premières séances et d'être intervenus auprès d'Hydro-Québec.

2080 Jeudi dernier, Hydro-Québec sont venus à la ferme faire quelques petites vérifications, installer des enregistreurs, et ainsi de suite. Il y a eu des échanges de questions et il y a eu des questions auxquelles j'ai posé...

LE PRÉSIDENT :

2085

Excusez-moi, Monsieur Prud'homme, vous allez me permettre un aparté parce qu'effectivement, nous avons abordé la question des tensions parasites et immédiatement vous êtes venu, votre nom était déjà inscrit, mais j'ignorais, autrement dit nous ignorions que vous étiez pour venir nous questionner sur les tensions parasitaires. Donc, c'est par pur hasard si, nous, on a ouvert le sujet quelques minutes avant que vous étiez pour arriver.

2090

Alors, je fais juste ouvrir cette parenthèse-là, parce que les gens vont dire : « Bien, est-ce que c'était arrangé? » Non, on jure solennellement que nous n'avons aucune idée de quel était votre sujet de questionnement lorsqu'on a abordé les tensions parasitaires.

2095

Alors, je m'excuse et je vous redonne la parole.

2100 **M. GAÉTAN PRUD'HOMME :**

2105 Encore une fois, je vous remercie de votre intervention. Mais aujourd'hui, je voudrais parler des champs électromagnétiques. Il y a eu des questions de posées jeudi à Hydro-Québec quand ils sont venus installer leurs appareils, ils m'ont demandé où est-ce qu'il y avait des problématiques. À l'intérieur du bâtiment, c'est sûr. Ils ont installé des appareils sous les animaux pour tester différents courants.

2110 Et je leur ai mentionné que j'avais un videur de silo qui est complètement au bout de l'étable, qui causait problème. Ils m'ont dit : « Qu'est-ce qu'il y a? » Bien – j'ai dit – mon moteur électrique, on a été obligé de l'isoler. » « Ah, ça – il dit –, c'est l'électricien, il isole ça – na, na, na, na – c'est parce qu'il n'est pas bien « groundé », puis – il dit – il doit y avoir problématique. » Bien, j'ai dit : « Je ne comprends pas que le moteur serait défectueux, ça fait six ans qu'il est en opération puis il va très bien. »

2115 Ça fait qu'ils sont allés faire des vérifications, puis ils ont planté une pine de neutre avec un bout de fil puis ils ont testé sur l'enveloppe du moteur puis il y avait 2 volts. « Bien, il y a quelque chose qui ne marche pas – il dit – il n'est pas bien « groundé. » Il dit : « Veux-tu nous le faire fonctionner? » Ça fait que je l'ai fait fonctionner. Il allait très bien, puis il y avait encore 2 volts sur l'enveloppe du moteur.

2120 Là, ils se sont questionnés. Là, ils ont vérifié le treuil. C'est un treuil qui supporte le videur à l'intérieur du silo, c'est un silo toujours à ensilage, il y avait 1,4 volt sur le treuil. Ça ne peut pas être le moteur qui amène du courant, il est isolé le moteur du treuil.

2125 Ça fait que mon questionnement à moi, c'était le champ électromagnétique parce que je suis à 500 mètres d'une ligne de haute tension. J'ai dit : « Est-ce qu'il y aurait un moyen d'aller prendre des données en s'approchant de la ligne de haute tension? – Ah non, nous autres c'est dans l'étable qu'on se concentre, c'est les animaux qui nous intéressent. » « Bien – j'ai dit – c'est parce qu'en 2011, puis ça fait plus de 20 ans que j'ai des animaux qui vont au pâturage, un pâturage permanent d'environ 2 hectares, ils sont alimentés la même chose, les animaux sont alimentés de la même chose qu'à l'intérieur du bâtiment puis – j'ai dit – en 2011, c'était frappant, ça faisait quelques années que je trouvais que mes animaux rentraient maigres à l'automne, mais là, c'était pire que coutume. »

2135 Ça fait que là, quand on a rentré les animaux à l'automne 2011, le vétérinaire est venu pour différents vaccins, puis là, je lui ai montré mes animaux au vétérinaire puis je lui ai demandé pour voir qu'est-ce qui pouvait être problématique. Je lui ai expliqué l'alimentation que les animaux avaient. J'ai expliqué qu'ils avaient de la bonne eau à volonté, des endroits pour s'abriter du soleil, de l'ombre à longueur de journée, puis qu'avec l'alimentation qu'ils avaient, j'ai dit : « Regardez la

2140 situation. Regardez les animaux qui sont restés à l'intérieur de l'étable. Les animaux qui sont restés à l'intérieur de l'étable sont peut-être un petit peu trop gras. Puis ceux qu'on rentre sont très maigres. »

2145 Ça fait qu'après avoir réfléchi un peu, le vétérinaire me dit : « Ah, peut-être qu'ils peuvent avoir des vers. Il faudrait que tu vermifuges ça. – A, O.K. » Ça fait que 2012, printemps 2012, je ne prends pas de chance, je vermifuge les animaux. J'envoie les animaux à l'extérieur, la même chose, une bonne alimentation. Encore pire à l'automne 2012. Moi, j'ai accroché un peu sur les champs électromagnétiques.

2150 Jeudi dernier, du voltage sur le treuil du winch, le treuil c'est-à-dire du silo, je pense que ce n'est pas naturel qu'il y ait du courant un peu partout de même qui se promène. Puis comme j'ai expliqué dans le mémoire que j'ai présenté, moi, j'ai tous les critères... monsieur Houde du MAPAQ avait expliqué que si une ligne de distribution longe plus d'un kilomètre une ligne de haute tension, ça peut être problématique. Chez nous, elle la longe sur 2,4 km.

2155 S'il y a présence de roc. Je suis sur le roc puis les tours sont sur le roc. Les problématiques, comme j'ai expliqué dans mon mémoire, c'est les cellules somatiques, la qualité du lait, les cellules somatiques sont trop élevées, et il y a eu perte d'animaux en plus de ça, depuis ce temps-là. Ça fait que là, je me questionne beaucoup aussi sur les champs électromagnétiques.

2160 Ça fait que si vous voulez, je peux rajouter une petite annexe à mon mémoire, que j'ai oublié d'en parler, puis énumérer tous les faits vécus. Puis ensuite de ça, c'est ça, j'ai demandé d'aller faire des vérifications en se rapprochant de la ligne de haute tension. Ils n'ont pas voulu. Ils ont dit : « Ah, asteure, les cultivateurs, ils en envoient plus d'animaux dehors. » Bien, je regrette, mais dans mon rang on est quatre producteurs puis les quatre producteurs envoient des animaux dehors à l'été. Je pense que pour le bien-être animal, c'est une chose qui va être demandée dorénavant.

2170 Puis l'autre chose que je voudrais aborder aussi, c'est que tous les appareils qu'il y a de conçus présentement, aussi bien que plein de remèdes, ils se sont basés sur la nature. Si mes animaux sont capables de détecter du courant transitoire ou peu importe, je pense que l'humain peut être affecté dans quelques années avec ces choses-là.

2175 Ça fait que c'est pour ça que, moi, dans mes recommandations j'aimerais que dorénavant, si on doit passer une ligne de haute tension qu'elle soit souterraine. Je pense que ça résout le problème des champs électromagnétiques, ça.

2180 **LE PRÉSIDENT :**

Tout à l'heure vous avez mentionné, bon, que les gens d'Hydro-Québec sont allés vous voir. C'était quelle date, ça, c'est la semaine dernière?

2185 **M. GAÉTAN PRUD'HOMME :**

Jeudi.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

Jeudi de la semaine dernière, donc qui était le 5 décembre.

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

2195 4, je crois.

LE PRÉSIDENT :

2200 4 décembre. L'annexe que vous voulez nous envoyer, c'est lié à des éléments de cette visite-là? Vous allez nous compléter votre mémoire?

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

2205 Bien, je veux parler des champs électromagnétiques, le vécu 2011-2012.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2210 **M. GAÉTAN PRUD'HOMME :**

2215 Puis un peu de commentaires sur la visite. Là, ils ont fait des enregistrements que présentement ça enregistre. Les normes qu'Hydro-Québec, ils ont. Présentement, ils peuvent aller jusqu'à 10 volts sur le neutre d'Hydro-Québec, la norme. Ça, c'est une norme de 1987, je crois. Et je crois qu'on a beaucoup évolué depuis 1987.

Puis l'autre chose aussi. Jeudi, quand ils sont venus faire les enregistrements, ça a monté à 13-14 volts, sur le neutre d'Hydro-Québec. Là, je leur ai posé des questions puis ils ont dit : « Ah, ça doit être un accident en quelque part, ça. » Ça n'avait pas l'air comme bien grave ça non plus.

2220 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est du voltage induit. Oui, Monsieur Paquin?

2225 **LE COMMISSAIRE :**

C'est quoi les prochaines étapes dans ce dossier-là? Qu'est-ce qu'Hydro-Québec vous a dit? Ils vont revenir chercher les enregistrements?

2230 **M. GAÉTAN PRUD'HOMME :**

Ils laissent les enregistrements pour environ un mois. Puis là, ils vont me remettre un rapport de ce dossier-là, probablement en février.

2235 **LE COMMISSAIRE :**

Puis là, à ce moment-là, dépendamment ce que le rapport dit, ils vont s'asseoir avec vous pour les prochaines étapes?

2240 **M. GAÉTAN PRUD'HOMME :**

J'espère.

LE PRÉSIDENT :

2245 Ça, ce sont des gens d'Hydro-Québec Distribution qui sont venus vous voir, c'est ça?

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

Oui.

2250 **LE PRÉSIDENT :**

2255 Très bien. Ça fait qu'on va attendre votre addenda à votre mémoire, là, il n'y a aucun problème qu'on puisse le recevoir. Si vous êtes capable de nous l'envoyer le plus tôt possible, bien entendu, ça va être apprécié. Mais maintenant qu'on est au courant, comme je vous dis, on accepte toujours d'accommoder les gens. Ça fait qu'on va attendre ça dans les prochains jours.

2260 **M. GAÉTAN PRUD'HOMME :**

Merci infiniment.

2265 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous remercions pour votre présentation.

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

2270 Mais c'est moi qui vous remercie.

MOT DE LA FIN

2275 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, la présentation de monsieur Prud'homme était la dernière de l'après-midi. Est-ce que des gens ont signifié une volonté de faire une rectification? Non, c'est négatif.

2280 Alors, je rappelle que pour les mémoires qui ont été présentés hier et aujourd'hui, il y a une possibilité de faire des rectifications dans un délai d'une semaine. Donc, jusqu'à mardi de la semaine prochaine qui est le... là, nous sommes le 9, donc mardi le 16 prochain, nous envoyer ça. On procédera de la même façon pour les mémoires qui seront présentés la semaine
2285 prochaine, il y aura une possibilité de délai d'une semaine.

Je rappelle qu'une rectification ne doit pas soulever des débats. Ce n'est pas une réplique. S'il y a des éléments de réplique dans ce qui nous est envoyé, la commission va refuser la rectification en indiquant à son auteur d'enlever les éléments qui ne sont pas de la rectification propre.

2290 Alors, c'est important que vous vous posiez bien la question comme il faut. Donc, l'important c'est ne pas réagir au contenu des mémoires qui ont été présentés par les différents participants.

2295 Également, pour ne pas oublier, donc la semaine prochaine, la commission poursuit à Terrebonne. Nous sommes toujours à l'Hôtel Imperia où nous étions en première partie de l'audience publique. Les coordonnées exactes de la salle sont disponibles à l'arrière et ainsi que sur le site Internet de la commission.

2300 Donc, on va reprendre lundi de la semaine prochaine à 19 h. Alors, je vous convie à venir nous rencontrer encore et assister aux autres présentations des mémoires.

 Je rappelle qu'on a diffusé en lien audio seulement; en première partie, on avait audio-vidéo, mais en deuxième partie, nous avons diffusion en lien audio les audiences publiques de la
2305 deuxième partie. Alors, donc je salue les gens qui nous écoutent sur Internet.

 Donc, je vais mettre fin à la présente séance. Alors, je vous remercie pour votre participation et votre présence. C'est apprécié.

2310

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 DÉCEMBRE 2014, 19 H À TERREBONNE

2315

 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2320

ET J'AI SIGNÉ :

2325

Yolande Teasdale, s.o.